

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. JOSEPH ZAYED, président

**ENQUÊTE
SUR LES EFFETS POTENTIELS DU PROJET
D'EXPLOITATION D'UNE MINE ET D'UNE USINE DE NIOBIUM À OKA
SUR LES EAUX DE SURFACE ET LES EAUX SOUTERRAINES
AINSI QUE SUR LEURS UTILISATIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

VOLUME 2

Séance tenue le 18 janvier 2005, 13 h 30
Municipalité d'Oka, Salle de la mairie
183, rue des Anges
Oka

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 JANVIER 2005	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:.....	1
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :	
SYLVAIN LEROUX.....	2
NORMAND LEGAULT	23
SCHELLY BAZUIK	34
JUDE LAVIGNE.....	36
DEVIN BURKE	38
PIERRE-PAUL TROTTIER	44
ÉRIC ST-DENIS	59
REPRISE DE LA SÉANCE	64
FRANÇOIS DAGENAIIS	67
PIERRE VILLENEUVE	68
DANIEL MARTIN.....	76
RICHARD MAHEU	82
RENÉ LEDOUX.....	87
ROLAND JOANNIN.....	91
JUDE LAVIGNE.....	96
DROIT DE RECTIFICATION :	
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, ALAIN ROCHON	91

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, mesdames, messieurs, bonjour! Si vous permettez, nous allons commencer la séance sur une bonne note. Je tiens à souhaiter bonne fête à Jean Métivier dont c'est l'anniversaire, qui est notre support technique. Bonne fête, Jean!

10 Une note maintenant moins réjouissante. J'ai été informé que monsieur Pierre Villeneuve, le porte-parole de l'Union des producteurs agricoles, se sent très mal à l'aise dans le rôle qu'il est appelé à jouer et il était suffisamment mal à l'aise d'ailleurs, hier, le rôle qu'il a joué était beaucoup plus un rôle d'un intervenant qu'une personne-ressource, et il nous a demandé de l'excuser comme personne-ressource. Nous allons voir peut-être dès la fin de la journée, voir si nous ne pouvons pas communiquer avec l'Union des producteurs agricoles pour que l'Union désigne un
15 autre porte-parole.

M. JUDE LAVIGNE :

20 Monsieur Zayed, j'aimerais qu'on s'explique un peu sur la position que vous venez de mentionner à propos de Pierre Villeneuve. Notre Union, qui est en trois étapes, on sait qu'au cours des organisations de l'enquête que vous faites actuellement, vous avez rencontré les gens. Nous, ça ne s'est pas rendu à notre niveau. Il y a des informations que l'on n'a pas. Les gens sont beaucoup plus informés que nous le sommes et monsieur Villeneuve n'étant pas à l'aise en avant, c'est la raison principale.

25 On nous a demandé un spécialiste. Nous sommes des spécialistes en agriculture probablement. Nous ne sommes pas des agronomes souvent, mais on a quand même notre spécialité. On veut que les personnes qui sont en avant, et si vous croyez que l'UPA puisse vous fournir une autre personne, ça sera probablement une personne encore du monde agricole qui
30 sera un autre agronome. Mais on sera toujours dans la salle. Les personnes, il y a 3 ou 4 ou 5 personnes qui sont des personnes à la Direction de l'UPA régionale, qui sont toujours dans la salle et qui pourront répondre. si vous avez des questions qui sont d'ordre d'information régionale, nous serons toujours prêts à répondre.

LE PRÉSIDENT :

35 Je vous remercie.

40 Alors, je vous rappelle le fonctionnement du registre. Il s'agit tout simplement de s'inscrire en arrière de la salle auprès de madame Bourdages et, bien sûr, l'ordre d'appel suivra l'ordre d'inscription. Je vous rappelle aussi que toutes les questions me sont adressées et aucun échange direct n'est permis entre les citoyens, les personnes-ressources et le promoteur.

45 Le nombre de questions et d'avis. Hier, il y avait beaucoup de monde. Je pense que j'ai
été relativement tolérant. J'ai accepté des une et des deux et des trois, et même une fois presque
quatre questions, mais je vous rappelle que cet après-midi, je vais vraiment m'en tenir à une
question et si, comme intervenant, vous venez, vous soulevez trois, quatre questions, je vais
vous demander vous-même d'en sélectionner une, celle qui vous semble la plus importante.

50 Et la commission, bien sûr, peut intervenir en tout temps. La commission ne tolérera
aucune forme de manifestation de la salle envers quiconque.

55 Et maintenant je demanderai un dépôt d'un document. Je demande au promoteur de nous
déposer les photos qu'il a prises des étangs pendant l'exploitation du site de la mine SLC. Je sais
que vous l'avez déjà déposée à plusieurs reprises mais la commission actuelle n'en a pas. Donc,
on vous demande de déposer ces photos-là en vous assurant évidemment de l'année de la prise
de la photo.

60 Alors, donc, il n'y avait pas de document à déposer. Il y a des informations qui peut-être
viendront demain du ministère de l'Environnement par rapport à la question qui lui avait été posée
hier sur la charge en uranium annuelle dans la Grande baie.

65 Alors, j'appelle immédiatement, madame Lucie Pommerville. Elle n'est pas là.
D'accord. Monsieur Michael Rice? Ce soir? Monsieur Normand Legault? Monsieur Sylvain
Leroux. Bonjour, monsieur Leroux!

M. SYLVAIN LEROUX :

70 Bonjour, monsieur le président! Merci de bien vouloir me recevoir et m'écouter
aujourd'hui. Ma question est sur les impacts des eaux de surface. J'aimerais savoir en ce qui a
trait aux échanges entre l'eau de l'aquifère et la nappe de surface que le BAPE dans sa première
enquête, qui est le rapport 167, à la page 79, mentionne que:

75 *Bien qu'elle ne puisse établir avec certitude qu'aucun étang n'a pu être touché, la
commission a constaté que les photographies aériennes témoignent effectivement de la présence
d'eau de surface dans le secteur touché par le rabattement de la nappe d'eau souterraine lors de
l'exploitation de la mine de St.Lawrence Columbium.*

80 Si la commission considère comme:

*faible la probabilité que le pompage de l'eau d'exhaure requis par l'exploitation éventuelle
de la mine entraîne une augmentation du radon dans l'air des résidences, à la suite des effets
potentiels de l'assèchement ou de la compaction des sols,*

elle stipule toutefois que:

85 *puisque'il existe une possibilité de tassement différentiel des sols à très petite échelle, les
règles élémentaires de prudence militent en faveur d'un suivi des secteurs les plus propices au
tassement incluant le cône de rabattement.*

90 Si les photos dont fait référence le rapport du BAPE proviennent d'août 1975, il est important de préciser que l'un des représentants experts de la mine Niocan mentionnait que cette année avait été particulièrement sèche, des propos qui ont été tenus en juin 2002 lors des audiences du TAQ, alors que selon les données de précipitations enregistrées à la station météorologique d'Oka dans cette même année, on aurait connu de fortes précipitations au cours de la période de mai à septembre de la même année. Ça, c'est des faits qui sont relatés dans les documents que nous avons.

95 Finalement, il est important de soulever le fait que le MAPAQ précise dans son document intitulé: *Étude des besoins hydriques des productions agricoles du secteur visé par le projet de la mine d'Oka* de Niocan que:

100 *Cette évaluation des besoins en eau d'irrigation pour les producteurs du secteur ne tiennent pas compte des conditions hydrogéologiques locales qui n'ont pas encore été élaborées et des échanges entre les nappes de surface et souterraine. Les données reflètent les conditions actuelles basées sur l'hypothèse que le rabattement induit par la mine n'affectera pas les eaux de surface. Dans le cas où les eaux de surface seraient influencées par les opérations de la mine,*
105 *les impacts seraient alors beaucoup plus importants pour l'agriculture.*

110 Monsieur le président, si je peux me permettre pour ma question, c'est que si, à ce jour, il est clairement établi que le rabattement de la nappe phréatique n'a pas d'indice sur la nappe de surface, quelles seraient les mesures qui seraient appliquées où même les principes de règlements élémentaires de prudence nous dicteraient concernant la possibilité du rabattement de la nappe phréatique? Quelles seraient les mesures prises par le ministère de l'Environnement pour rectifier une situation telle que les assèchements ou les manques d'eau par les pompages excessifs?

115 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous soulevez de façon très intelligente le lien qui peut exister entre la nappe d'eau profonde et la nappe phréatique, donc qui est dans les dépôts meubles et, à la rigueur, même les eaux de surface qui sont les étangs.

120 **M. SYLVAIN LEROUX :**

Oui.

125 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que finalement, le fait de pomper l'eau profonde peut avoir un impact sur l'assèchement des nappes d'eau de surface.

130 **M. SYLVAIN LEROUX :**

Exact.

135 **LE PRÉSIDENT :**

Tout d'abord, madame Caron, est-ce que le MAPAQ par hasard aurait un recensement pendant l'exploitation de la mine SLC à l'effet que des puits d'agriculteurs, des puits dans la nappe phréatique ou des étangs ou des bassins de surface aient été taris pendant la période de l'exploitation?

140

Mme LUCIE CARON :

À ma connaissance, non. Je ne sais pas, Daniel Lalonde a une plus longue expertise du secteur que moi encore, puis il me signale que non. Il n'y a pas d'information dans ce sens-là.

145

LE PRÉSIDENT :

Vous n'avez pas d'information. Est-ce qu'au ministère de l'Environnement, vous avez des informations?

150

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Il existe un document de 1970 rédigé par un monsieur Raynald Dessurault du ministère des Ressources naturelles à l'époque où il commentait l'assèchement de certains puits.

155

LE PRÉSIDENT :

Dans la nappe phréatique.

160

M. CHARLES LAMONTAGNE :

De la nappe profonde.

165

LE PRÉSIDENT :

Ah! Non, non. Je parle de la nappe phréatique et les étangs, les bassins de surface.

170

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Je n'ai pas le document en main, je l'ai prêté à mon collègue, monsieur Isabel.

175

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Pourriez-vous nous déposer une copie, s'il vous plaît, de ce document?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

180 Oui, avec plaisir.

LE PRÉSIDENT :

185 Merci. Maintenant, monsieur Nastev, est-ce que, vous, vous êtes un expert en géologie, vous avez vu certainement quelle est la nature du sol qui est au-dessus de la carbonatite, quelle est la forme de la carbonatite, quelle est la profondeur, est-ce que, comme expert, il pourrait avoir des liens importants – peu importe les liens – entre la nappe d'eau profonde et la nappe de surface?

190 **M. MIROSLAV NASTEV :**

Tout d'abord, le lien se fait via la recharge.

LE PRÉSIDENT :

195 Comment se fait la recharge?

M. MIROSLAV NASTEV :

200 La recharge se fait par l'infiltration des eaux de précipitation. Donc, une partie évapore, transpire; une partie se ruisselle; puis une partie pénètre les sols de dépôts meubles.

LE PRÉSIDENT :

205 Cette régénération par le ruissellement, est-ce qu'elle peut aussi s'opérer sur la carbonatite?

M. MIROSLAV NASTEV :

210 Répétez votre question?

LE PRÉSIDENT :

215 Cette recharge par le ruissellement de la nappe d'eau profonde, est-ce qu'elle peut aussi se faire sur la carbonatite?

M. MIROSLAV NASTEV :

220 Non, la recharge ne se fait pas par le ruissellement. Le ruissellement, c'est une partie de l'eau de précipitation qui se retrouve... on parle de ruissellement de surface ou de ruissellement ou de subsurface qui se retrouve dans le ruisseau Rousse dans ce cas.

LE PRÉSIDENT :

225 Non, non, mais je vous demande comment se fait la régénération de la nappe d'eau profonde. Comment elle se régénère? D'où vient l'eau?

M. MIROSLAV NASTEV :

230 La nappe profonde, c'est via la recharge.

LE PRÉSIDENT :

235 Mais comment se fait la recharge? Comment elle se recharge l'eau? On va vider l'eau, oups! elle va se recharger. D'où vient cette eau?

M. MIROSLAV NASTEV :

240 Je recommence. Donc, il y a la précipitation. Une partie des précipitations ruisselle, soit sur la surface du sol, soit on parle d'un ruissellement hypodermique, donc de subsurface. Via les couches, ce deuxième ruissellement qui est de subsurface, ça se fait dans les couches plutôt sablonneuses qui se situent, dont le till est constitué. Donc, le till, le promoteur parle que ça, c'est un sable silteux à graveleux. Donc, il y a des couches qui sont plus perméables, il y a des
245 couches qui sont moins perméables. Quand l'eau se retrouve dans une couche qui est plus perméable, bien là, on parle d'un ruissellement de subsurface. Ces deux ruissellements vont se retrouver dans les eaux de surface. Dans ce cas, c'est le ruisseau Rousse ou dans les étangs des agriculteurs.

LE PRÉSIDENT :

250 Très bien.

M. MIROSLAV NASTEV :

255 Parlant d'une nappe de surface, peut-être que ce n'est pas tout à fait juste, parce que la nappe de surface, elle n'est pas définie. Est-ce que ça existe ou c'est juste des lentilles d'eau qui se retrouvent dans une lentille de sol qui est plus sablonneuse. Donc, ce n'est pas juste de considérer qu'il y a deux nappes continues à l'endroit de la mine ou autour de la mine. La seule
260 nappe qui est continue, c'est celle qui se retrouve dans la carbonatite. La nappe qui est dans les dépôts meubles, c'est très intermittent, dépendamment des propriétés physiques du sol.

Donc, la recharge qui se fait via le sol de dépôts meubles, ça pénètre. Éventuellement, une partie de cette eau va pénétrer dans la carbonatite.

265

LE PRÉSIDENT :

Une partie de cette eau aussi?

270

M. MIROSLAV NASTEV :

Exact. Parce qu'une partie va se ruisseler latéralement dès qu'on retrouve une couche plus sablonneuse, plus perméable.

275

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous êtes capable d'apprécier l'importance de cette partie qui va aller jusqu'à la nappe profonde?

280

M. MIROSLAV NASTEV :

Monsieur le président, il y a un manque des données actuellement que le promoteur a constatées année 1999, année 2000, année 2002, puis ce manque de données est toujours présent. Il n'y avait aucun... attendez, peut-être pas aucun, mais il n'y avait pas un essai de caractériser les sols de dépôts meubles qui sont présents dans la mine. Pas la mine mais autour de la mine. On n'a pas les données pour discuter le tout.

285

LE PRÉSIDENT :

290

Est-ce que vous avez fait le même constat au ministère de l'Environnement?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

295

On a constaté à l'étude des rapports soumis par le promoteur qu'il y a des lacunes dans les données. On a demandé des études supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

300

Sur la caractérisation des sols?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

Dans plusieurs domaines. Spécifiquement sur la caractérisation des sols, je ne me rappelle pas d'avoir demandé ça.

305

LE PRÉSIDENT :

En fait, monsieur Nastev, je vous reviens. La commission est préoccupée par une chose. Le promoteur nous indique qu'il n'y a pas de lien important entre la nappe – on va l'appeler la nappe de surface parce que nous l'avons définie comme ça hier, donc les eaux de surface – la nappe d'eau phréatique et la nappe d'eau profonde.

310

Selon vous, est-ce que cette affirmation-là, elle est valable, elle est partiellement valable? Donnez votre avis sur cette affirmation-là.

315

M. MIROSLAV NASTEV :

Bien, je crois que cette confirmation, en général, est valable. Parce qu'il y avait des photos qui étaient prises pendant l'opération de la mine SL Columbiun. Donc, il y avait des étangs toujours qui sont plein d'eau. Il y avait l'eau dans le ruisseau Rousse. Mais aller de dire qu'il n'y a aucun contact, ça, ce n'est pas vrai, disons. Ça, ce n'est pas correct.

320

Le contact se ferait là parce que le till est un matériel qui est très hétérogène. On peut avoir... en réalité, c'est la matrice de till qui compte beaucoup, si c'est silteux, argileux, mais là ce serait quasiment imperméable pour l'écoulement vertical. Mais si c'est sablonneux ou graveleux, à ce moment-là le contact hydraulique serait quasiment direct.

325

Dans le cas du ruisseau Rousse près de la mine, on retrouve que les passages de ces dépôts meubles sont très faibles. On parle de 0 à 5 mètres, si je me rappelle bien de ce que j'ai lu dans les rapports. Dans ce cas-là, il peut y avoir un contact, il peut y avoir de recharge qui se fait direct vers la nappe dans le carbonatite, puis s'il y avait des étangs dans le coin, là, à ce moment-là, il pourrait y avoir des assèchements de ces étangs.

330

Les agriculteurs, quand ils construisent leur étang, ils ne les construisent pas là où il n'y a pas d'eau. Ils les construisent, ils les excavent là où il y a de l'eau. Donc, ça veut dire que soit les étangs sont nourris par un écoulement latéral hypodermique ou écoulement de surface, soit que le lit de cet étang est moins perméable, ce qui permet à l'eau de s'accumuler dans les étangs. Donc, les étangs ne sont pas excavés n'importe où, mais sont biaisés par les propriétés physiques du sol dans ces endroits.

335

340

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Rochon, est-ce que pour le ministère de l'Environnement l'existence d'une nappe d'eau de surface dans les étangs ou dans la nappe phréatique, pour vous, est un

345 élément rassurant par rapport à la maigre possibilité qui puisse exister que ces sources-là d'eau
soient tarées avec évidemment le pompage des eaux de la nappe profonde.

M. ALAIN ROCHON :

350 Je ne suis pas certain de bien comprendre votre question.

LE PRÉSIDENT :

355 Autrement dit, est-ce que vous croyez dans un lien entre les deux nappes, selon
l'expertise que vous avez? Monsieur Nastev nous a donné son avis. Quel est votre avis?

M. ALAIN ROCHON :

360 Selon l'évaluation qu'on a faite, disons que le lien hydraulique qu'il peut y avoir entre la
nappe de surface et la nappe profonde n'est pas suffisant pour penser qu'il y aurait un
assèchement de la nappe de surface lors du pompage de la nappe profonde.

LE PRÉSIDENT :

365 D'accord.

M. ALAIN ROCHON :

370 Si je peux résumer...

LE PRÉSIDENT :

Oui, très bien.

375 **M. ALAIN ROCHON :**

... notre approche, notre point de vue là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

380 Très bien. C'est très clair.

M. ALAIN ROCHON :

385 Il y a sûrement un lien, mais pas suffisant pour...

LE PRÉSIDENT :

390 Monsieur Faucher, qu'est-ce que le promoteur prévoit si jamais, de façon ponctuelle, une source d'un agriculteur se tarit pour une raison mettons pédologique, géologique. Est-ce que le promoteur prévoit une mesure ponctuelle pour cet agriculteur qui serait touché?

M. RICHARD FAUCHER :

395 Alors, pour commencer, je pense que dans le secteur où on voit la possibilité d'affecter la nappe, je crois qu'il n'y a pas d'étang dans ce secteur, le premier secteur, si vous voulez. Dans le deuxième secteur, il y en a un, le secteur à faire le suivi.

400 Je vais demander aussi à monsieur Isabel de clarifier certains points quant à la caractérisation des sols qu'on a faite et ces choses-là. Ça a été fait ces choses-là et je pense que c'est important que monsieur Isabel fasse des commentaires additionnels aux questions qui ont été adressées.

LE PRÉSIDENT :

405 Aucune objection, mais j'aimerais d'abord que vous répondiez à la question.

M. RICHARD FAUCHER :

410 Oui.

LE PRÉSIDENT :

415 Qu'est-ce que le promoteur prévoit si jamais un agriculteur se trouve affecté par un assèchement, un tarissement de sa source d'eau?

M. RICHARD FAUCHER :

420 Bon, écoutez, pour le moment, nous, ce qu'on a été étudier dans le secteur d'impact, il n'y en a pas de problème. Alors...

LE PRÉSIDENT :

425 Non, non. S'il vous plaît.

Hier, madame Caron et dans son rapport, c'était indiqué qu'entre autres, un agriculteur – un – s'approvisionnait à partir d'un puits.

Mme LUCIE CARON :

430 Oui.

LE PRÉSIDENT :

435 Je crois que c'est un puits de la nappe profonde, d'ailleurs. Et je me demandais, même si c'est un seul agriculteur, quelle est la mesure compensatoire que vous avez déterminée pour cet agriculteur. Et à partir de ça, on pourrait peut-être étendre la mesure pour d'autres.

M. RICHARD FAUCHER :

440 Cet agriculteur-là, première des choses, il est localisé à environ 1.8 kilomètre de la mine. Donc, bien au-delà du rayon d'impact de la mine. Et c'est un puits qui a été fait après 1999 ou 2000, quelque chose comme ça. Et dans le répertoire actuel des puits autorisés, on ne l'a pas retrouvé, si vous voulez. Il est là, c'est évident, mais on ne l'a pas retrouvé. Parce qu'on doit, je crois, enregistrer tous ces nouveaux puits pour qu'ils soient autorisés à prendre de la nappe
445 profonde, si vous voulez.

Alors, ça, c'est un des points. Alors, donc, au point de vue d'impact de la mine, ce puits-là ne sera pas affecté parce qu'il est bien au-delà de l'impact de 1 à 1.2 kilomètre établi par les études de Roche et...

450

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, mais vous convenez quand même que vous allez faire un suivi jusqu'à 2 kilomètres.

455

M. RICHARD FAUCHER :

Oui.

460

LE PRÉSIDENT :

Si on demande de faire un suivi jusqu'à 2 kilomètres, c'est une façon, comme l'a dit monsieur Lamontagne hier, de gérer l'incertitude. Donc, il y a une incertitude. Si cette analyse, ce suivi montre qu'effectivement il y a quelque chose qui accroche, qu'est-ce que vous allez faire?

465

M. RICHARD FAUCHER :

470 Réellement, si on parle de ces étangs, si vous voulez, je dois dire qu'on ne l'a jamais regardé. On en discute un peu ensemble ici. On n'a jamais réellement regardé l'impact parce qu'on n'a jamais prévu qu'il y avait d'impact. Surtout avec les photos aériennes qu'on avait et toutes les données des puits de surface du temps de la St.Lawrence qui n'ont pas été affectés. Alors, si on parle de caractérisation des sols, donc le fait que ces choses-là existent dans le milieu, on a établi qu'il n'y en avait pas d'impact. Alors, on n'a jamais regardé la question d'étang,

475 si quelqu'un, un agriculteur perdait son étang dans le futur ou à long terme, quelque chose, on n'a jamais regardé.

LE PRÉSIDENT :

480 Mais alors, pourquoi faire un suivi?

M. RICHARD FAUCHER :

Pardon?

485 **LE PRÉSIDENT :**

Pourquoi faire un suivi?

M. RICHARD FAUCHER :

490 Bien, le suivi, c'était pour la nappe profonde.

LE PRÉSIDENT :

495 Oui? Pour savoir quelle est la distance?

M. RICHARD FAUCHER :

500 La distance d'impact. Puis dans la décision du TAQ où on répond, c'est que si on affecte un puits à une distance au-delà de 1 ou 1.2 kilomètre, certaines mesures automatiquement vont s'appliquer. Il y a 3 ou 4 mesures qui étaient prévues dans la décision du TAQ.

LE PRÉSIDENT :

505 Mais c'est ma question. C'est quoi ces mesures?

M. RICHARD FAUCHER :

510 Je comprends ce que vous voulez dire dans ce cas-là. Bon, les mesures étaient soit qu'on allonge l'aqueduc pour les besoins identifiés, qui doivent être servis par l'aqueduc, d'une part, qui était pour les serres, besoins résidentiels, bétail et l'arrosage de légumes, si vous voulez, lavage des légumes. Bon, ça, c'est les besoins qui viennent de l'aqueduc.

515 Pour les besoins, autres besoins, si jamais on affecte un puits qui est au-delà de la limite d'affectation établie, ce qu'on avait prévu, à ce moment-là, c'est la possibilité de regarder, soit faire un puits plus loin pour alimenter cette personne-là. Alors, il y a différentes options possibles, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

520

Donc, faire un puits plus loin.

M. RICHARD FAUCHER :

525

Et amener l'eau.

LE PRÉSIDENT :

530

C'est quoi les autres options? Hier, vous avez évoqué la possibilité d'aménager un bassin de surface.

M. RICHARD FAUCHER :

535

Ou approfondir le puits, etc. Aménager un bassin de surface, on n'avait pas prévu.

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est vous qui l'avez évoqué hier.

540

M. RICHARD FAUCHER :

Oui, mais hier, ce qu'on a évoqué, c'est justement peut-être un complément de réponse qu'on va avoir besoin de faire à un moment donné à la question de monsieur Desormeaux qui l'a posée, hier. J'aimerais la faire à un moment donné.

545

Mais, hier, ce qu'on a adressé, c'est qu'on disait qu'il manquait un volume donné pour la période critique d'irrigation. Mais si on regarde la quantité d'étangs qui existent dans la première zone d'affectation, si vous voulez, réelle de la mine, il y a environ 10 étangs, environ 21 ou 22 000 mètres cubes, je crois. Alors, déjà, si on regarde cet aspect-là et qu'on double le nombre d'étangs tout simplement, on vient de rajouter 22 000 mètres cubes pour cette période critique, si vous voulez.

550

L'autre chose, c'est des données qu'on n'a pas encore, mais c'est pour ça que c'est important peut-être de faire le point avec le MAPAQ et d'avoir une réunion urgente avec le MAPAQ pour réviser leur rapport. Parce qu'il y a beaucoup de choses avec lesquelles on n'est pas d'accord et qu'on doit, je crois, corriger ensemble, travailler ensemble avec la présence peut-être de quelqu'un du ministère de l'Environnement et vous remettre un rapport qui, on aimerait, qui soit conforme aux besoins ou possibilités futures d'irrigation tels qu'ils ont été mentionnés.

555

560

Une question, par exemple, à laquelle on n'a pas de réponse présentement, on a pris un rayon de 1.2 ou de 2 kilomètres pour faire ces évaluations-là. Est-ce qu'on l'a pris seulement à

l'intérieur de la carbonatite ou à l'extérieur aussi de la carbonatite pour les besoins d'irrigation?
Parce que c'est très différent. Ça a été établi très clairement ces choses-là.

565 Alors, je pense qu'il y a des éléments inconnus présentement, qu'on a besoin de corriger
de part et d'autre, peut-être, et de travailler ensemble. Parce que là, on a été de part et d'autre
pour...

LE PRÉSIDENT :

570 Mais vous avez tout à fait la possibilité de le faire, même à la rigueur pendant la
consultation publique dans les temps libres, s'il y en a. Mais vous pouvez aussi, par ailleurs, si
vraiment vous vous assoyez, puis vous arrivez à un document synthèse qui présente une position
commune, il faudrait que nous l'ayons le plus rapidement possible, bien sûr.

575

M. RICHARD FAUCHER :

On est disposés à le faire, si le MAPAQ...

580 **LE PRÉSIDENT :**

Je reviens quand même à ma question.

M. RICHARD FAUCHER :

585

Oui.

LE PRÉSIDENT :

590 Cet agriculteur qui est à 1,7, 1,8 kilomètre qui utilise l'eau de son puits de la nappe
profonde pour faire de l'irrigation, si jamais cet agriculteur est impacté, vous faites quoi pour lui?

M. RICHARD FAUCHER :

595 Ma première question serait à savoir, est-ce que l'eau d'irrigation qu'il utilise est conforme
aux normes.

LE PRÉSIDENT :

600

Non, non.

M. RICHARD FAUCHER :

605

Mis à part...

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, nous avons beaucoup de questions...

610

M. RICHARD FAUCHER :

Les autres options, c'est d'approfondir le puits.

615

LE PRÉSIDENT :

Nous avons beaucoup de questions là-dessus et nous allons en parler, mais je voudrais que vous répondiez à ma question.

620

M. RICHARD FAUCHER :

Et un autre point qu'on avait souligné au TAQ, c'était qu'on pouvait approfondir le puits aussi. Si le puits est à 60 mètres et qu'il est affecté, si on l'approfondit à 200 mètres ou à 150 mètres, il a peut-être les besoins nécessaires qu'il aurait normalement.

625

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous financeriez?

630

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. Ça, on l'a fait. C'est dans la décision du TAQ. C'est très clair.

LE PRÉSIDENT :

635

Docteur Isabel, vous vouliez ajouter des choses?

M. DENIS ISABEL :

640

Peut-être deux points concernant le lien entre la nappe des dépôts meubles et la nappe profonde. Un peu comme monsieur Rochon et monsieur Lamontagne disaient, il y a un lien entre les deux. Ce qu'on dit, c'est que le lien n'est pas suffisant pour, par exemple, assécher la nappe des dépôts meubles pendant l'installation du cône de rabattement de la mine et on l'a observé pendant l'opération de la St.Lawrence.

645

Puis aussi, un autre point important, un autre complément de réponse peut-être à votre question concernant l'infiltration, la recharge de la nappe, où se fait-elle? La recharge de la nappe du roc se fait au travers des dépôts meubles par le surplus des eaux de précipitation.

650 Comme monsieur Nastev le dit, il y a une partie qui ruisselle, il y a une partie qui est évapotranspirée par les plantes et la balance, ce qui reste, s'infiltré dans le sol.

655 Quand on est sur le sommet des montagnes ici, il n'y a pas beaucoup de dépôts meubles et c'est assez sableux et graveleux et rocailleux. C'est des endroits plus perméables où il peut y avoir une recharge importante, tandis que dans le fond de la vallée, proche du ruisseau Rousse, on a des épaisseurs de dépôts meubles qui sont plus épaisses, on a des matériaux qui sont beaucoup plus argileux, donc moins perméables, il n'y a pas beaucoup de recharge dans ce secteur-là.

660 Même, comme le montrent certains de nos puits, on a l'inverse. On a le roc qui va recharger un peu les dépôts meubles parce que – je vais utiliser un terme technique – les gradients ou les pressions, il y a plus de pression dans le roc que dans le dépôt meuble, pour parler en termes courants. Et ce qui fait que c'est le roc qui va recharger tranquillement les dépôts meubles dans le centre de la vallée plutôt que l'inverse qu'on voit sur les flancs et sur les sommets.

665 Parce que l'eau qui rentre dans le roc, il faut qu'elle ressorte quelque part. Il n'y a pas une place quelque part où elle s'accumule, elle finit par ressortir, et ça, c'est le cycle de l'eau dans le roc. Maintenant, ce qui est important, c'est ce taux d'échange là entre les dépôts meubles et le roc par rapport à tout le bilan d'eau de la nappe de surface.

670 Dans les endroits, comme proche du ruisseau, ou les endroits où les gens ont leur bassin et qui reste en eau parce que le sol est peu perméable, bien, la proportion du bilan hydrique qui vient de l'échange entre les dépôts meubles et la nappe dans le roc est très faible par rapport à ce qui vient par l'infiltration, le ruissellement, le ruissellement hypodermique, l'évapotranspiration. C'est une contribution de seulement une petite partie.

675 Et le fait que, à l'intérieur du rayon d'influence de la mine, on ait changé ou inversé peut-être cette partie-là n'est pas suffisant pour, par exemple, assécher ou ennoyer, dépendant des moments, ce qui se passe dans les dépôts meubles.

680 **LE PRÉSIDENT :**

685 Compte tenu de la nature de ces dépôts meubles, pourriez-vous nous indiquer quel est le temps que prend l'eau pour avancer, progresser de 1 centimètre ou 1 mètre? Autrement dit, la conductivité. J'essaie de trouver des termes pour que tout le monde saisisse. La conductivité hydraulique.

M. DENIS ISABEL :

690 Oui. On peut faire des calculs qui vont exiger quand même certaines hypothèses et il va y
avoir des... cette vitesse-là de l'eau, elle n'est pas la même partout, puis les directions ne sont
pas les mêmes. Il y a un système, il y a un patron d'écoulement. À l'heure actuelle, c'est un peu
ce que j'expliquais. Dans les dépôts meubles sur les flancs et les collines, l'infiltration se fait
verticalement vers la nappe profonde, et dans la nappe profonde du roc, elle se fait vers le fond
de la vallée, et...

695

LE PRÉSIDENT :

À quelle vitesse?

700

M. DENIS ISABEL :

On ne l'a pas calculé. Je ne pense pas qu'on l'a mis dans aucun rapport, ou peut-être
dans le rapport d'étude hydrogéologique de modélisation, il y a des valeurs. On peut les retrouver
dans le rapport, si vous voulez, à ce moment-là.

705

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît. Puis vous nous reviendrez ce soir avec la réponse.

710

M. DENIS ISABEL :

D'accord. On va fouiller dans le rapport.

LE PRÉSIDENT :

715

Monsieur Vachon.

M. ANDRÉ VACHON :

720

Juste par rapport à une question qui a été soulevée par rapport aux précipitations du mois
d'août 1975. Alors, je vais vous référer au rapport de l'étude d'impact, PR3.1, page 3.11 où on
dit, je vais juste citer, si vous permettez. C'était fait par monsieur Simard, 1978:

725

*Les débits minima ont été observés pour la plupart en août 1975, mois qui fut
particulièrement sec puisqu'il est tombé seulement 56 millimètres de pluie, soit la plus faible
précipitation enregistrée pour les mois de juillet, août et septembre pour la période de 1967 à
1976. Selon Desforges (1976), la période de retour au bas étiage d'été 1975 atteint 50 ans pour
certaines rivières du sud du Québec.*

730

Voilà. C'était la référence qu'on a donnée devant le TAQ et éventuellement le BAPE.

LE PRÉSIDENT :

Alors, voilà. Ça répond à la question?

735

M. SYLVAIN LEROUX :

Oui, c'est juste parce qu'on a répondu en partie au niveau de l'impact des eaux de surface et on met dans un secteur donné. La problématique, c'est que le ruisseau Rousse, qui est une très bonne source d'eau de surface pour la vallée agricole qui peut être affectée, est plus que 1.8 ou 2 kilomètres, parce qu'il y a des producteurs qui sont plus bas que ça, qui utilisent aussi cette eau-là et on ne prend pas en considération leurs besoins en eau dans le cas échéant, et c'est difficile à comprendre le pourquoi que ce n'est pas pris en considération, et c'est ce qu'on aimerait pour que le Bureau puisse bien...

740

745

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame Caron, c'est quoi les besoins pour l'irrigation, je ne sais pas si vous avez les données, pour la partie en amont du point de rejet? Pour le ruisseau Rousse. En aval, pardon. En aval, c'est-à-dire, vers la Grande baie. Si vous me permettez, j'ai vu votre carte, en fait, et on remarque entre autres qu'il n'y a aucun bassin dans la section aval, donc du site projeté...

750

Mme LUCIE CARON :

C'est ça, oui.

755

LE PRÉSIDENT :

... jusqu'à la Grande baie. Donc, on peut présumer que les agriculteurs s'approvisionnent à partir du ruisseau Rousse, en partie du moins.

760

Mme LUCIE CARON :

Oui.

765

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez estimé les quantités?

770

Mme LUCIE CARON :

Bon, là, comme ça, je ne les ai pas au moment où on se parle. Je pense qu'il y aurait moyen de calculer, faire certains calculs. Ce que je peux vous dire, par exemple...

775

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous les remettre éventuellement, ce soir ou demain?

780

Mme LUCIE CARON :

Oui. On pourrait regarder ça, voir comment on peut l'évaluer. Peut-être dire que dans ce secteur-là, on a évalué quand même qu'il y a une soixantaine d'hectares qui sont cultivés actuellement et puis il y a environ, dépendamment des années, parce que ça, ça fait partie de la terre anciennement des trappistes, qui est louée à plusieurs agriculteurs, donc il y a environ entre 3 et 5 agriculteurs qui louent ces terres-là, bon an mal an. Ça fait que, bon, pour ce qui est de la quantité d'eau, on pourra regarder ça un peu plus attentivement, puis vous répondre éventuellement.

785

790

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Rochon.

795

M. ALAIN ROCHON :

J'aimerais rajouter quelque chose. Tantôt quand on a parlé, les gens ont parlé de mesures compensatoires au moment où on parlait des besoins en irrigation, il y a une chose qui doit être bien claire. C'est que dans le dossier qui est présenté actuellement au ministère de l'Environnement par Niocan, les mesures compensatoires prévues ne sont pas pour les besoins en irrigation. Ça, il faut que ce soit bien clair.

800

Les mesures compensatoires comme prolonger l'aqueduc, recréer des nouveaux puits, approfondir des puits, etc., ces mesures-là sont prévues essentiellement pour combler des besoins en eau potable, en eau pour la ferme laitière, des choses comme ça, et non pas pour de l'irrigation. Je voudrais que ce soit bien clair.

805

LE PRÉSIDENT :

Alors, je me retourne de nouveau vers monsieur Faucher. Est-ce que dans l'exemple de tout à l'heure, vous faites un nouvel engagement pour que l'agriculteur qui s'approvisionne de son puits au niveau de l'eau profonde, de la nappe profonde, pour fins d'irrigation, que lui aussi, s'il était impacté, vous allez l'aider à creuser un nouveau puits, à approfondir le puits?

810

815

M. RICHARD FAUCHER :

On parle de l'agriculteur à 1.8 kilomètre.

LE PRÉSIDENT :

820

En fait, c'est le recensement qui a été fait, madame Caron?

Mme LUCIE CARON :

825

C'est ça. On a appris dernièrement qu'il pouvait y en avoir plus qu'un. On parle peut-être au moins d'un autre qui serait dans la zone de rabattement. Daniel, tu me corrigeras. Donc, à ce moment-là, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

830

Il pourrait avoir une ou deux personnes.

M. RICHARD FAUCHER :

835

Je m'excuse. Est-ce que le deuxième – on était conscients qu'il y en avait un – est-ce que le deuxième, si vous permettez, est récent ou quoi?

Mme LUCIE CARON :

840

Ce n'est pas un puits qui est récent, mais c'est un puits dont on ignorait l'existence, puis l'agriculteur nous l'a signalé.

LE PRÉSIDENT :

845

Il est à l'intérieur de la zone 1,5-2 kilomètres, n'est-ce pas?

M. DANIEL LALONDE :

850

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Alors, qu'est-ce qui arrive dans ces cas-là?

855

M. RICHARD FAUCHER :

Tout ce qu'on a à faire, c'est de faire un suivi, puis s'il y a un problème, on va devoir l'examiner avec l'agriculteur pour trouver une solution.

860

LE PRÉSIDENT :

Et vous vous engagez à assumer les frais pour trouver et appliquer la solution?

M. RICHARD FAUCHER :

865

On s'engage strictement pour le puits existant qu'on connaît. Je ne suis pas conscient de l'autre puits. Ça me surprend qu'il y ait un autre puits en tous les cas qui soit... parce que ce puits-là est à 1.8 kilomètre et on est très confiant qu'il n'y aura pas d'impact. Mais s'il y a un autre puits, ça me surprend, en fait, totalement parce qu'on avait fait quand même...

870

LE PRÉSIDENT :

En fait, juste par curiosité, mettons qu'il y a 10 puits à 1,9 kilomètre.

875

M. RICHARD FAUCHER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

880

Si vous êtes si sûrs qu'il n'y aura pas d'impact après 1,5 kilomètre, vous pourriez prendre l'engagement de financer tous les travaux?

M. RICHARD FAUCHER :

885

C'est un engagement hypothétique.

LE PRÉSIDENT :

890

Au fond, ce qui est important, monsieur Faucher, c'est que vous avez accepté de faire un suivi sur 2 kilomètres pour gérer l'incertitude. De façon prudente, vous, comme le ministère de l'Environnement, vous vous êtes entendus sur un rayon qui vous apparaît scientifiquement raisonnable. Vous faites le suivi parce qu'il y a une incertitude. Admettons que cette incertitude arrive, on fait quoi avec?

895

Alors, là, dans ce cas-là, vous nous avez rassurés, vous nous avez dit: «Écoutez, pour les eaux domestiques de consommation, on prolonge l'aqueduc.» Très bien. Alors, il y a un, deux cas où les personnes, les agriculteurs puisent, utilisent l'eau pour fins d'irrigation. Alors, ces gens-là vont être mal pris.

900

M. RICHARD FAUCHER :

905

Mais, moi, je pense s'ils sont affectés, il va falloir probablement regarder à ce moment-là faire un puits un peu plus loin en dehors de la zone d'affectation et l'alimenter à partir de ce nouveau puits-là.

LE PRÉSIDENT :

Étant donné que la question...

910

M. RICHARD FAUCHER :

Parce que ça va être en dehors de la zone, c'est ça.

915

LE PRÉSIDENT :

Étant donné que la question vous prend un peu par surprise, ce que je vous demande...

M. RICHARD FAUCHER :

920

Oui, ça me prend par surprise.

LE PRÉSIDENT :

925

C'est ça. Vous pouvez discuter entre vous et revenir soit demain ou ce soir...

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. C'est ce qu'on va faire.

930

LE PRÉSIDENT :

... avec la réponse finale.

935

M. RICHARD FAUCHER :

On va le regarder avec monsieur Isabel.

LE PRÉSIDENT :

940

Ça va?

M. SYLVAIN LEROUX :

945

Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, d'avoir bien voulu prendre la part, le questionnement qu'on a, qui peut être au-delà du 1.5 ou même 2 kilomètres, parce que veux, veux pas, l'agriculture était là était avant la mine St.Lawrence Columbium, était là pendant, après. Elle est toujours là avant le projet minier de Niocan et on espère qu'elle sera encore là après le projet minier de Niocan. Merci.

950

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

Monsieur Normand Legault. Bonjour!

955

M. NORMAND LEGAULT :

Bonjour, monsieur le président! Je suis producteur maraîcher, pas nécessairement dans le secteur ici, mais je vis une situation semblable. Moi, je demeure, mon entreprise agricole est tout près d'une carrière, ça fait que je peux vous parler en situation de cause, qu'est-ce qui peut arriver là-dedans. Je suis aussi vice-président du Syndicat horticole et fruitier. C'est un syndicat qui regroupe les producteurs maraîchers.

960

Hier, j'ai entendu – malheureusement, je n'ai pas pu assister au complet aux discussions qui se sont échangées, aux échanges – on disait qu'il y avait environ 2 500 mètres cubes d'eau qu'ils seraient supposés pomper. Par jour, qu'on a expliqué.

965

LE PRÉSIDENT :

Par jour.

970

M. NORMAND LEGAULT :

Moi, j'ai fait des petits calculs. Hormis je me suis trompé, c'est environ 550 000 gallons impériaux.

975

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas fait le calcul, mais ça va.

980

M. NORMAND LEGAULT :

Des mètres cubes, ça ne me dit pas grand-chose, mais moi des gallons, ça me dit plus. Donc, on est environ à à peu près un demi-million de gallons d'eau qu'on va pomper par jour. Est-ce que ça veut dire ça qu'à la force de pomper, est-ce qu'on peut altérer les puits existants?

985

LE PRÉSIDENT :

Les?

990

M. NORMAND LEGAULT :

Les puits existants, les puits d'irrigation. Moi, je parle toujours de l'irrigation. Parce que en tant que producteur maraîcher, on sait que de plus en plus, nous autres aussi, on s'en va vers

995 la performance. Et des années de sécheresse, on en a vécu et on le sait qu'on va en vivre d'autres. Ça fait que ça empêche pas qu'un producteur qui présentement n'a pas un puits pour alimenter ses champs en production, dans le but de vouloir conserver son expansion, puisse désirer avoir un puits.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous soulevez deux points. Le premier point, madame Caron, peut-être vous pouvez faire une synthèse très courte. Est-ce que d'abord dans le rayon de 1,5 kilomètre de l'emplacement éventuel de Niocan, est-ce qu'il y a des agriculteurs qui s'approvisionnent à partir de leur puits dans la nappe d'eau profonde pour l'irrigation?

1005 **Mme LUCIE CARON :**

Là, c'est ça. C'est que notre connaissance au niveau de nouveaux puits d'irrigation, moi, je n'ai eu l'information qu'hier soir à la suite d'une discussion que j'ai eue avec quelqu'un qui était dans la salle.

Donc, normalement, il devrait être à l'intérieur de la zone de rabattement qui est prévue. Il faudra le vérifier spécifiquement, mais c'est sûr qu'il est dans un rayon qui est quand même relativement court.

Maintenant, c'est sûr que actuellement, on l'a toujours dit, l'irrigation se fait dans la région d'Oka, dans le secteur d'Oka et dans le secteur de la carbonatite en grande majorité à partir de l'eau de surface. C'est la situation actuellement.

Hier, ce qu'on précisait, c'est que c'est sûr que l'irrigation qui est pratiquée dans le secteur, on ne peut pas parler d'une irrigation qui est optimale. Les producteurs y vont avec l'eau qu'ils ont à leur disposition et puis ils vont irriguer de manière à s'ajuster aux quantités d'eau qui sont disponibles.

C'est sûr que si le producteur voulait intensifier sa production, l'eau devient un élément qui est très important dans la régie de l'agriculture pour pouvoir augmenter des rendements.

Donc, si, effectivement, comme ce qu'on peut voir dans d'autres secteurs ou dans d'autres régions, l'agriculteur voulait se tourner vers le creusage de puits, que la qualité d'eau aurait été vérifiée, bien entendu, et correspondrait à une qualité d'eau pour l'irrigation, bien, là, à ce moment-là, la question qu'on peut se poser, c'est: est-ce que le pompage de la mine viendrait comme priver le producteur qui aurait voulu intensifier sa culture d'une eau qui n'est plus disponible.

1035

LE PRÉSIDENT :

1040 Madame Caron, hier, nous avons abordé le sujet de façon très périphérique, mais un agriculteur... voyez-vous, hier, vous avez appris qu'un autre agriculteur avait creusé un puits dans la nappe d'eau profonde. Cette personne-là ne vous a pas consultée. Cette personne-là utilise l'eau et cette personne-là, peut-être qu'elle a caractérisé son eau, peut-être pas, donc peut-être qu'elle a une eau conforme, peut-être qu'elle ne l'est pas.

1045 En pratique, en pratique, vous avez dit hier que, grosso modo, 45 % des puits échantillonnés, notamment par le ministère de la Santé et des Services sociaux, montraient que la nappe d'eau profonde pouvait avoir des teneurs plus élevées que les critères pour l'irrigation.

1050 En pratique, des agriculteurs qui ont besoin d'eau vont creuser. Est-ce qu'ils vont vous demander l'autorisation?

Mme LUCIE CARON :

Non.

1055 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, qu'est-ce qui se fait en pratique? En pratique, ça veut dire qu'on pourrait utiliser une eau non conforme aux critères d'irrigation.

1060 **Mme LUCIE CARON :**

1065 Regardez, ce que je peux vous dire, c'est que toute la problématique au niveau du secteur d'eau, c'est-à-dire au niveau du dossier de l'eau, on l'a approfondie davantage justement en travaillant sur ce dossier-là.

C'est sûr qu'on avait entendu parler par rapport à la mine St.Lawrence Columbiun des problèmes qu'il pouvait y avoir au niveau du radon et tout ça, mais c'est sûr qu'il a fallu qu'on explore des éléments avec lesquels on n'était pas nécessairement familiers au niveau agricole.

1070 En faisant cette étude-là, ça nous a conscientisés évidemment, je veux dire, aux problématiques qu'on pourrait avoir, qu'on va avoir à faire face au niveau du secteur agricole de la région, parce que, effectivement, je veux dire, on se retrouve dans une situation où est-ce que l'eau, oui, peut être bonne, elle est bonne d'après ce qu'on peut voir dans 55 % des puits qui ont été échantillonnés, mais elle n'est pas bonne dans 100 % des cas.

1075 Donc, c'est sûr qu'à date, nous, on a remis notre rapport en 2004. On planifie dans les années, dans l'année qui vient de pouvoir, on va devoir faire des sessions d'information pour aviser les agriculteurs des risques qu'il peut y avoir et les conscientiser à l'importance d'analyser l'eau en fonction de certains paramètres qu'on a identifiés.

1080

LE PRÉSIDENT :

Je vais étendre ma réflexion. Vous soulevez un point extrêmement important, comme vous le saviez probablement. Je vais étendre mon raisonnement au ruisseau Rouse.

1085

Mme LUCIE CARON :

Oui.

1090

LE PRÉSIDENT :

Le ruisseau Rouse, probablement pour des questions de contamination par les pesticides ou peu importe, en fait, le ruisseau Rouse présente à plusieurs égards à l'heure actuelle des valeurs qui le rendent non conforme pour l'utilisation à des fins d'irrigation. Actuellement. Il y a des dépassements pour – en tout cas, j'ai sorti toute la liste, vous pouvez regarder les chiffres vous-même – il y a des dépassements actuellement du ruisseau Rouse.

1095

Et je pense que dans les 5 stations qui ont été échantillonnées par le promoteur, il n'y a qu'une seule station d'échantillonnage qui ne dépasse pas les critères pour l'irrigation.

1100

Est-ce que vous allez faire la même chose? Qu'est-ce que vous allez faire? Je veux dire, si les eaux du ruisseau Rouse sont impropres pour l'irrigation, si 45 % des eaux de la nappe profonde sont impropres pour l'irrigation, je veux dire, c'est quoi l'issue?

1105

Mme LUCIE CARON :

Moi, personnellement, je n'ai pas en main les analyses détaillées au niveau du ruisseau Rouse. Ça fait que ça, c'est la première des choses. Il faudrait qu'on fasse...

1110

LE PRÉSIDENT :

Voyez-vous, il y a des augmentations – je vous donne ça comme ça – de l'aluminium, du chrome, du fer, du cobalt, du vanadium, de l'uranium, du molybdène.

1115

Mme LUCIE CARON :

Bien, il faudrait se pencher là-dessus. Il faudrait regarder ça plus attentivement.

1120

LE PRÉSIDENT :

Alors, c'est le document DQ1.1. Mais, en fait, c'est un document synthèse, mais la caractérisation du ruisseau Rouse, il y en a une panoplie de caractérisations dans tous les documents justement qui ont été échangés entre le ministère de l'Environnement et le promoteur.

1125 Peut-être que vous pourriez jeter un coup d'oeil là-dessus, puis on pourrait probablement demain approfondir notre échange là-dessus, voir juste quelles seraient les perspectives dans une situation problématique comme celle-ci.

Mme LUCIE CARON :

1130 Il faudra regarder ça. Oui, Daniel?

LE PRÉSIDENT :

1135 Monsieur Vaillancourt?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

1140 Monsieur le président, si vous me permettez, j'aimerais revenir peut-être sur le point principal soulevé par l'agriculteur ici. Moi, mon expérience, j'ai travaillé 10 ans comme conseiller en horticulture sur la Rive-Sud de Montréal dans des régions où l'horticulture était assez intensivement pratiquée et une dizaine d'années comme conseiller en horticulture dans la région immédiate où est située la ferme du producteur ici, monsieur Legault.

1145 Et puis j'ai constaté que la présence dans ces deux endroits-là, dans ces deux régions-là, d'une très grosse entreprise horticole qui exerce une pression importante sur la ressource eau, crée une compétition très importante pour les autres agriculteurs situés tout autour de ces entreprises-là et, effectivement, empire la situation de sécheresse, de manque d'eau pour l'ensemble des agriculteurs.

1150 Ce n'est pas parce que, ici dans la région d'Oka, qu'on n'a pas la présence actuellement peut-être d'une entreprise de cette envergure, qu'on peut ne pas s'imaginer que ça pourrait être le cas à court ou moyen terme, étant donné que c'est des entreprises qui sont dynamiques, qui peuvent se développer et atteindre des niveaux de production comparables à d'autres du Québec.

1155 Ça fait que c'est pour vous dire que la situation qu'on analyse présentement, c'est sûr qu'on a un portrait d'une agriculture qui est à un niveau d'évolution X, mais ces entrepreneurs vont certainement vouloir intensifier leur production, puis même à eux qui sont d'entreprises plutôt moyennes peuvent créer cette compétition pour la ressource eau entre eux déjà. Et puis là, 1160 devoir se retourner vers la ressource eau présente dans le sous-sol pour être capable de subvenir à leurs besoins, qu'ils vont eux-mêmes créer.

1165 Alors, c'est sûr qu'il faut absolument qu'on admette que cette situation-là est normale au Québec, puis que c'est quelque chose que si on regarde juste dans le microcosme de l'environnement de la mine Niocan, on peut s'imaginer que ce n'est pas présent actuellement, mais c'est tout à fait plausible que ce soit un scénario qui se développe à court terme.

LE PRÉSIDENT :

1170 Merci, monsieur Vaillancourt.
 Alors, monsieur Legault, merci.

M. NORMAND LEGAULT :

1175 J'aurais juste un complément d'information à ce que disait monsieur Vaillancourt. C'est
parce que dans le développement de la production, à un moment donné, on intensifie le
puisement de l'eau, puis une des solutions présentées par le promoteur, c'est de descendre plus
creux. Puis je sais dans notre secteur où ce que je demeure, moi, le problème, quand on se met
à descendre plus creux, on se trouve à trouver de l'eau de moins bonne qualité. Ça fait que je
1180 veux dire, ça peut être une solution envisageable, mais je ne suis pas sûr que c'est toujours celle
la plus appropriée.

 Parce que je me rappelle d'avoir eu une demande du ministère de l'Environnement nous
demandant de vérifier la qualité de l'eau d'irrigation, parce qu'on sait de plus en plus dans les
1185 cours d'eau de surface, il faut être très vigilant. Puis je ne dirais pas l'assurance, quand on puise
l'eau dans un puits, elle est toujours de plus belle qualité dans ce sens-là parce qu'il y a eu en
principe aucun contaminant. Dans ce cas-ci, je ne suis pas capable de vous répondre parce que
je ne connais pas le dossier dans celui-là.

1190 Il y aurait juste un dernier point, puis je pense que ça a été soulevé par quelqu'un. Je
pense qu'il serait important d'appliquer le principe de précaution dans vos recommandations.

LE PRÉSIDENT :

1195 Bien, soyez plus explicite.

M. NORMAND LEGAULT :

1200 L'idée, c'est un principe, je crois, au niveau...

LE PRÉSIDENT :

 Non, non, je connais très bien le principe de précaution, mais à quel niveau?

M. NORMAND LEGAULT :

1205 Dans le sens, je veux dire, avant de rendre... C'est parce qu'hier, j'ai entendu plusieurs
fois le promoteur nous dire que c'était des éléments négligeables. Puis je me pose la question de
voir si, effectivement, si ce sont des éléments qui sont négligeables ou peut-être par le plus pur
1210 des hasards, qu'on ne veut peut-être pas tenir compte. C'est dans ce sens-là que ma réflexion
portait.

LE PRÉSIDENT :

1215 Merci, monsieur Legault. Maintenant, pendant que vous quittez la table, vous avez dit un commentaire qui me pousse à poser une question, probablement à monsieur Rochon.

1220 Dans l'étude d'impact, on peut constater une chose. Il y a un seul puits qui a été creusé dans la nappe phréatique et qui a permis de caractériser l'eau. Et j'ai remarqué que les caractéristiques de l'eau de la nappe phréatique, à partir de ce puits-là du moins, respectaient tous les critères, les critères, normes, eau potable, irrigation, abreuvement. Ce qui n'était pas le cas de la nappe d'eau profonde.

1225 Et monsieur, ici, disait: «Écoutez, plus on creuse, plus la qualité de l'eau, elle est moins bonne.» Est-ce que c'est une généralité admise?

M. ALAIN ROCHON :

1230 Oui, ce sont des phénomènes qu'on observe, mais dans ce cas-ci, on n'a pas les données dans la région, dans les environs du projet Niocan pour le confirmer.

1235 Mais au niveau de la nappe, il est prévu, en fait, Niocan s'est engagée que si le projet démarre, dans la première année, il y aurait une caractérisation donc hydrogéologique qui serait faite donc des eaux souterraines, pour justement déterminer quelle est la qualité de l'eau souterraine avant le début de l'exploitation de la mine.

LE PRÉSIDENT :

1240 Dans la nappe phréatique.

M. ALAIN ROCHON :

1245 Tout à fait. Autant la nappe de surface que la nappe profonde, donc pour savoir... parce que ce qui est prévu dans le projet, c'est que durant la première année, il n'y aura pas d'exploitation comme telle. Le temps de s'installer, faire les constructions et tout, ça donnerait le temps de faire, à ce moment-là, une étude hydrogéologique complète du secteur pour, à ce moment-là, savoir au temps 0 quelle est la qualité du milieu, autant la nappe de surface que nappe profonde. Pour compléter l'ensemble des données.

1250 **LE PRÉSIDENT :**

 Je vous remercie.

1255 Monsieur Nastev, je pense qu'hier, vous avez évoqué cet aspect-là. Est-ce que selon votre expertise – et puis ensuite je le demanderai au docteur Isabel – selon votre expertise, est-ce

que c'est une généralité admise à l'effet que plus on descend loin en profondeur, plus la qualité de l'eau s'amenuise?

M. MIROSLAV NASTEV :

1260

Ce n'est pas exactement ça que j'ai dit. J'ai dit que la qualité va changer. On ne sait pas, parce qu'il n'y a pas d'échantillon qui a été pris à 400, 500 mètres de profondeur là où serait installée la pompe.

1265

LE PRÉSIDENT :

Non, non, non. Mais je parle une généralité admise. Pas nécessairement pour le site ici. Est-ce qu'on a suffisamment d'informations à travers le monde, à travers le Québec, à travers le Canada, pour admettre une généralité comme celle-ci?

1270

M. MIROSLAV NASTEV :

Moi, je dirais oui à votre question. En général, l'eau souterraine circule tout près du toit d'aquifère. Majeure partie de cette eau, 90 %, 95-99 % circule dans les quelques dizaines de mètres du toit d'aquifère. L'eau qui se retrouve à plus grande profondeur, son écoulement est beaucoup plus lent et cette eau reste, son temps de séjour et en contact avec la roche en place est beaucoup plus long, ce qui risque d'amener des particules ou des produits chimiques de la roche dans la phase dissoute, dans la dissolution.

1275

1280

Donc, en général, c'est oui. Mais dans ce cas particulier, on ne sait pas. Peut-être que l'eau est meilleure à 500 mètres de profondeur. Simplement, on ne le sait pas, il n'y a pas de données.

LE PRÉSIDENT :

1285

Merci. Alors, monsieur Faucher?

M. DENIS ISABEL :

1290

Monsieur le président, effectivement, c'est une observation qui est assez commune de trouver que plus on va en profondeur, plus les eaux sont minéralisées parce qu'elles ont fait un voyage plus long dans le sol et elles ont eu plus de possibilité de dissoudre différents composants, sel, etc. Donc, c'est vraiment une observation assez commune. Maintenant, ça dépend des sites et ça dépend de la géologie. À des endroits, il n'y a pas des grosses différences. À des endroits, elles sont plus grosses.

1295

Donc, je vais arriver avec des données spécifiques au site après, mais avant de passer à ça, il faut quand même voir que la mine, elle, quand elle est en exploitation, elle exploite toute la hauteur de l'aquifère. Elle part du sommet jusqu'au fond de la mine, et l'eau qui arrive dans la

1300 mine vient de toute l'épaisseur de l'aquifère. Et si, comme monsieur Nastev le mentionne, la
partie supérieure de l'aquifère qui est plus perméable produit 80 % de l'eau, elle va produire 80 %
de l'eau qu'on va pomper dans la mine.

1305 Donc, même si on a de l'eau plus chargée en profondeur, le total de l'eau d'exhaure de la
mine va être un mélange de ces deux-là – je mets des chiffres pour faire une illustration, ce n'est
pas les chiffres réels, mais c'est des ordres de grandeur – 80 % de l'eau va venir de la partie
moins profonde qui est moins minéralisée et 20 % va venir de la partie plus profonde qui est plus
minéralisée.

1310 Maintenant, spécifiquement, grâce au document que monsieur Lamontagne nous a remis
hier, qu'il a retrouvé dans les archives du ministère et dont vous allez obtenir copie pour que tout
le monde puisse le consulter, on a des analyses qui ont été faites dans un échantillon d'eau pris à
1 300 pieds de profondeur dans un trou de forage dans la mine de St.Lawrence Columbiun.

1315 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est à peu près 500 mètres, 600 mètres.

M. DENIS ISABEL :

1320 C'est ça. Et ces résultats-là sont dans un tableau d'analyse. Bien, il s'agit d'une analyse.
On ne peut pas faire beaucoup de statistiques avec ça mais, quand même, on a un résultat et on
observe effectivement pour certains paramètres des choses à peu près équivalentes de ce qu'on a
prévu comme qualité d'eau d'exhaure, et pour une couple de paramètres, des valeurs un peu plus
1325 élevés, mais quand même on reste dans les mêmes ordres de grandeur.

Donc, ce n'est pas surprenant. C'est dans l'ordre des choses et c'est ce qu'on s'attend.
Mais comme je vous dis, ce qu'on va pomper au total de l'eau d'exhaure, ce n'est pas juste l'eau
qui vient d'un endroit dans la mine, c'est la totalité de l'aquifère.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci.

1335 J'appelle maintenant madame - oui, monsieur Vachon?

M. ANDRÉ VACHON :

1340 Un élément d'information peut-être qui pourrait être intéressant. Dans le document qui a été rendu public sur l'uranium dans l'eau des puits domestiques à Oka en 1999 qui, malheureusement je n'ai pas la cote exacte...

LE PRÉSIDENT :

1345 D'ailleurs, vous pourriez nous le déposer?

M. ANDRÉ VACHON :

1350 Monsieur Dessau pourrait en parler, parce qu'il y a eu des comparaisons.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on ne l'a pas reçu.

1355 **M. ANDRÉ VACHON :**

Je m'excuse. Il y a eu des comparaisons qui ont été faites entre les puits de surface et les puits dans le roc concernant les teneurs en uranium. Je ne sais pas si vous vous en rappelez? Vous l'avez votre rapport, sans doute.

1360

LE PRÉSIDENT :

Parce que je ne veux pas faire un va-et-vient. Finissez votre propos.

1365 **M. ANDRÉ VACHON :**

D'accord. Alors, il y a eu une comparaison et je vais lire votre rapport:

1370 *Le tableau 5 qui suit présente les distributions des concentrations d'uranium dans l'eau en fonction des types de puits. Le type de puits est soit artésien, soit de surface. Il n'est pas possible de faire ressortir la tendance avec les données actuelles disponibles entre les deux.*

– entre les deux types de puits –

1375 *Bien qu'il soit raisonnable de croire que l'eau provenant d'un puits profond est plus riche en uranium que l'eau de la nappe phréatique ou de surface, les données ne permettent pas de retenir aucune association, d'autant plus que la médiane ne va pas dans le même sens que la moyenne. En moyenne, les concentrations d'uranium mesurées dans l'eau des puits de surface est de 0,015 mg/l, maximum de 0,047, alors qu'elle est de 0,13 en moyenne dans les puits artésiens avec un maximum de 0,66.*

1380

Donc, à tout le moins en ce qui concerne l'uranium et avec des données de 9 puits, à tout le moins en ce qui concerne l'uranium, il ne semble pas y avoir de grande différence entre les puits profonds et les puits de surface.

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Pour les personnes qui s'intéressent à cet aspect-là, c'est le document DD1.23. Docteur Dessau, est-ce que vous avez un complément d'information?

1390 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Oui. Je peux ajouter qu'on a fait des mesures dans une cinquantaine de puits, 47 un petit peu plus tard et, de ces résultats, on a les mêmes informations. On n'a pas pu faire de corrélation entre la hauteur, la profondeur des puits et la quantité d'uranium qu'on y retrouvait. Donc, c'est très variable.

1395

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1400

Oui, monsieur Lamontagne?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

J'aurais un autre élément à ajouter là-dessus. Dans la région de Maniwaki, le ministère de l'Environnement a regardé l'uranium dans l'eau d'un certain nombre de puits, parce qu'il y avait eu de l'uranium décelé dans les puits de la réserve indienne à Maniwaki. Et puis, sur 2 ans, on a suivi une vingtaine de puits, on n'a pas pu établir de corrélation entre le contenu en uranium et la profondeur du puits ou l'épaisseur des dépôts de surface ou tout autre paramètre identifiable avec le puits.

1405

1410

Puis on voyait des variations de 4 fois. Alors, pendant une période d'échantillonnage, le puits pouvait être à 5 microgrammes par litre et puis, un an et demi plus tard, pouvait être à 20, 25 microgrammes par litre. On n'a pas pu expliquer ça, puis Health and Science Canada a fait une étude similaire, qu'ils n'ont jamais publiée, puis ils sont arrivés aux mêmes conclusions pour l'uranium.

1415

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci pour l'information, mais je ne discuterai pas de ça, parce que évidemment, quand vous me présentez les résultats, ça soulève une série d'autres questions, mais c'est un autre problème.

1420

J'invite maintenant madame Schelly Bazuik. Oui, docteur Dessau?

1425 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Je ne sais pas si c'est approprié actuellement, enfin ça concerne encore l'uranium dans les puits. J'aurais des précisions à apporter au sujet de la discussion qu'on avait hier au sujet de mesures qui avaient été évoquées par les habitants de Kanehsatake dans leur village.

1430

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1435 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

J'aurais des points d'information à vous donner. Si vous voulez, je peux les donner maintenant ou on peut le faire à un autre moment.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

On le fera après la pause, s'il vous plaît.

Madame Bazuik?

1445

Mrs. SCHELLY BAZUIK :

Hi! I'm going to have to speak in English.

1450 **THE CHAIRMAN :**

Sure.

Mrs. SCHELLY BAZUIK :

1455

I wanted to say first of all that my primary concern is that this project is going on at all on unceded native territory.

1460

And then second of all, I just wanted to remark about the process. I'm curious about, and I guess it's directed to BAPE, whether this process itself can make any difference. I was reading over some of the reports put out by Niocan there and they reported as people's comments from other consultations as fallacious arguments forward by project antagonists and spurious objections.

1465

So, I'm wondering like, well, anything that people say here today be taken any more seriously than how Niocan reported in the past, which is obviously not very seriously at all.

So, is this process itself kind of like a final consultation process to seal the deal, that the public has been consulted on it, or does it actually mean something that ... because it seems like a

1470 lot of people have had all kinds of objections to the project going forward. Is there anything coming out of this process that can work towards stopping the project?

THE CHAIRMAN :

1475 You know, everything that we will hear during this hearing will be taken into account in our report. This Commission is not a decisional commission. That means that we are not here to take any decision.

1480 The Minister will take the decision. And the decision will not be based only on this report, because this is a partial report. This report is only focusing on the mandate that the Minister gave us. That means the water issue.

1485 For example, two years ago, he gave to the BAPE a mandate on the radioactivity. So, these are partial reports. And it's impossible that a decision could be based only on one issue. The Minister will have to consider all issues.

For example, we will not put any energy on the economical issue, but the Minister will have, I think, to take into account this aspect as well as the radioactivity, as well as the atmospheric contamination and so on.

1490 **Mrs. SCHELLY BAZUIK :**

1495 Just because their report has a big green light on it. It's say, «We're all ready to go. Everything is in place.» They got a mayor and council now that all support the project. I don't know if they ran on campaigns, the campaign issue, but I think that they say the whole Council supports it now.

THE CHAIRMAN :

1500 The Commission's understanding is if the Minister gave to the BAPE another mandate, he's not ready to take any decision. So, let's ...

Mrs. SCHELLY BAZUIK :

1505 Is there any other process that could be initiated to do that, that would actually have a mandate to cover the concerns of the people in the room?

THE CHAIRMAN :

1510 We will have to ask the Minister. I cannot give you the answer, I'm sorry.

Mrs. SCHELLY BAZUIK :

All right.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Jude Lavigne, s'il vous plaît. Monsieur Lavigne, bonjour!

1520 **M. JUDE LAVIGNE :**

Bonjour, monsieur le président! À la question qui a été posée tantôt par mon prédécesseur, on parlait de l'impact sur les eaux de surface, bon, on avait plusieurs questions et la deuxième question va être très courte. J'aimerais poser une question et ensuite vous apporter un commentaire.

1525

Monsieur le président, le BAPE va-t-il exiger des études plus sérieuses pour évaluer l'impact du pompage sur la nappe de surface outre que l'analyse d'une photo dont, il n'y a qu'à l'époque où elle avait été prise, l'été avait été particulièrement sec. C'est qu'on se base sur une étude qui date déjà de 25 à 30 ans, une photo. Je pense que c'est peu et...

1530

LE PRÉSIDENT :

Bien honnêtement, je ne peux pas vous répondre. Je ne peux pas vous répondre tout de suite qu'est-ce qu'on va proposer, qu'est-ce qu'on va recommander dans le rapport.

1535

M. JUDE LAVIGNE :

D'accord.

1540 **LE PRÉSIDENT :**

Dans le sens qu'il faut attendre à tout le moins la fin de cette consultation. Il faut attendre la fin de la réception de tous les documents qu'on a demandés et il faut attendre à la fin de notre analyse. Je ne peux pas vous répondre spontanément comme ça. De toute façon, je ne peux pas répondre à aucune question qui touche quelles peuvent être les recommandations de la commission.

1545

La commission, elle a un mandat d'à peu près 4 mois et elle ne pourra pas prendre la décision très rapidement comme ça, là. Mais je comprends votre remarque et la précaution que vous soulevez et que, pour vous, la commission devrait tenir compte. Donc, il n'y a pas de problème.

1550

M. JUDE LAVIGNE :

1555 D'accord. Disons qu'on pourrait aussi aller sur les informations qui sont disponibles dans la station météo d'Oka, qui peuvent être disponibles à cette période-là. Ça, ce serait possible de les découvrir.

1560 Tantôt, vous avez apporté le sujet d'un producteur qui était à 1.8 kilomètre, qui demandait une irrigation. Ça a été le sujet tantôt. Je pourrais peut-être vous mentionner, on s'est posé la question. C'est un puits qui est effectivement assez récent et c'est un puits à forte capacité. Le puits en question est dans le haut bassin versant du ruisseau Rousse et il est à peu de profondeur, c'est-à-dire aux environs de 40 mètres, mais c'est un puits qui pourrait aller de 2 000 à 3 000 mètres cubes d'eau par jour.

1565 Alors, l'irrigation que ce gros producteur maraîcher fait de ce puits est très importante et votre question était des plus pertinentes. Et je pense qu'il faut aller fouiller plus loin. Parce qu'à 1.8 kilomètre en haut du bassin versant du Rousse, c'est à peu près évident qu'il pourrait être assez facilement affecté.

1570

LE PRÉSIDENT :

1575 En tout cas, si votre Union a des informations – et c'est ça un peu que je déplore pour l'absence d'un porte-parole pour l'Union – si l'Union avait des données plus précises sur le nombre de puits dans le secteur qui nous intéresse, des puits qui sont utilisés pour fins d'irrigation, nous serions heureux de recevoir cette information. Oui?

M. DENIS ISABEL :

1580 Peut-être un complément d'information sur les puits. Entre l'étude d'impact et au moment aujourd'hui et même l'audience précédente, l'autre enquête, il y a un nouveau règlement maintenant sur le captage des eaux souterraines qui existe au Québec. Je ne sais pas si vous êtes au courant?

1585 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

M. DENIS ISABEL :

1590

1595 Et ce nouveau règlement-là oblige que tous les puits, entre autres choses – je ne ferai pas tout le détail du règlement – mais tous les puits de plus de 75 mètres cubes par jour doivent faire l'objet d'un permis. Et, pour obtenir le permis, il faut faire la demande, il faut fournir des données d'un genre d'étude hydrogéologique pour démontrer l'impact de ce puits-là sur les voisins.

Parce que c'est sûr, quelqu'un qui va aller pomper 3 000 mètres cubes par jour, c'est comme la mine à 2 500, il va avoir autant d'impact. Alors, il devrait aussi être soumis à un régime d'approbation.

1600 Ce régime-là existe actuellement depuis 2 ans. Et pour les gens qui avaient des puits préexistants, le règlement avait ce qu'on appelle communément une clause grand-père, c'est-à-dire ceux qui avaient déjà des puits de plus que 75 mètres cubes par jour avaient jusqu'au mois de juin, si je me souviens bien, pas l'été 2004, l'été 2003, pour déposer un document qui s'appelle un «Avis de captage» pour être exempté de faire la demande de permis par la suite.

1605 Et on a fait la recherche dans les dossiers, on a fait la demande d'information au ministère de l'Environnement. Alors, les seuls puits munis de permis, donc des puits récents, sont des puits qui ont été installés par les municipalités dans le Parc d'Oka. Et pour ce qui est des avis de captage dans la région d'Oka, il y en a seulement deux qui ont été déposés et c'est sur le rang Saint-Hippolyte, je crois, complètement en dehors de la carbonatite.

1610 Donc, dans la zone qui nous intéresse, il n'y a aucun avis de captage qui a été déposé. Donc, il y a officiellement – officieusement, j'en conviens, il peut y en avoir – mais, officiellement, il n'y a aucun puits de plus que 75 mètres cubes par jour.

1615

LE PRÉSIDENT :

Merci docteur Isabel.

1620

Alors, monsieur Lavigne, je vous reviens. Vous voulez compléter votre avis?

M. JUDE LAVIGNE :

1625 Bien, écoutez, sur cette question-là, je pourrais aller à une autre question, mais je crois que je reviendrai un peu plus tard.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant monsieur Devin Burke.

1630

Mr. DEVIN BURKE :

1635 I have a really simple question, I think, that I hope the people here from Niocan can answer.

To the best of my understanding, the land on which this project is based is unceded Mohawk territory. I think that's pretty clear. I don't know of any legal process which has changed title to that land. Therefore, without the consent of the Mohawk community, and I'm saying

1640 «community» specifically, I'm not referring to one Grand Chief or Band Counselor in a divided community, but the community, proceeding with the development of this mine is illegal.

LE PRÉSIDENT :

1645 Alors, madame Caron, à qui appartiennent les terres agricoles qui sont visées par le projet Niocan?

Mme LUCIE CARON :

1650 Je sais que c'était sur la terre des ...

Mr. DEVIN BURKE :

In English please.

1655 **THE CHAIRMAN :**

Sure. She will answer in French and I will try to translate.

Mme LUCIE CARON :

1660 C'est ça, c'était sur la terre des Trappistes. Je sais qu'il y a eu une portion, je crois que c'est d'un peu plus de 9 hectares, qui a été vendue, mais j'ignore si ça avait été vendu entre-temps à quelqu'un d'autre.

1665 **THE CHAIRMAN :**

She doesn't really know. So, I will go to the promoter.

Mr. RICHARD FAUCHER :

1670 Well, the question from the President to Mrs. Caron was to whom belongs the lands which will be affected by the project, right?

1675 Well, the land belongs to these people, belongs to the farmers who own it basically, just like we've bought the land where we have the project. We bought that land. We have the titles to that land. That's a project. It's the same for us as it is for the farmer who owns the land there. Are you saying that the farmers don't have their lands? I don't know. I'm not sure what you're talking about.

1680 **Mr. DEVIN BURKE :**

Okay. I'm speaking to you from Niocan. I'm not referring to the farmers. You're trying to create a divide by ...

1685 **Mr. RICHARD FAUCHER :**

No, no.

THE CHAIRMAN :

1690

Please.

Mr. DEVIN BURKE :

1695

Okay. So, I'm asking Niocan specifically, because this is an issue of legal matter. Anybody concerned with the law can find out that the territory is Mohawk territory that has not been ceded. Once they start developing this project and if that is exposed, then the mine is going to stop halfway through the project. Is that your intention?

1700 **THE CHAIRMAN :**

I think he answered to your question, but I will give him another occasion to complete the answer.

1705

Alors, vous avez acquis les propriétés de la terre de qui? Et répondez en anglais.

Mr. DEVIN BURKE :

Who is it that signed title?

1710

THE CHAIRMAN :

Who is...?

1715

Mr. DEVIN BURKE :

Who sold them the land.

THE CHAIRMAN :

1720

Yes, sure. This is what I just asked him.

Mr. RICHARD FAUCHER :

1725

We bought the land from two farmers located there. Well, one piece of land was from one farmer, lot 216B, and the other lot was from residents from there who had a house on the site as well. That's the 50 Rang Sainte-Sophie. We bought the land from that person with the right titles to the land. And the third piece of land was bought from a company who owned that land, surface right, and on the ground based on claims and titles that it had to that land.

1730

THE CHAIRMAN :

I think the answer is clear. If you don't agree, it's okay too, but the answer is given.

1735

Mr. DEVIN BURKE :

I know, but the thing is that in a lot of places in Canada, a lot of the land where non-native people have title to the land, they're illegal titles. They're titles that were never agreed upon by the indigenous nations that are inhabiting that territory.

1740

I think there are a lot of people from the Mohawk Nation who could speak to that, who could talk about the history of their territory here. And I think that non-native citizens who are here at this meeting today, who are opposed to the mine project, should understand what the issue is that's facing the Mohawk Nation, because that's an issue that while it's similar, it's also very particular.

1745

And I think that people, if they support Mohawk sovereignty, then they can also more strongly oppose the mine project. And I think that there needs to be a more thorough research and evaluation of the legal proceedings that are underlying what is happening here with Niocan taking title to the territory.

1750

THE CHAIRMAN :

In fact, you can take action for that.

1755

Mr. DEVIN BURKE :

We are taking action.

1760

THE CHAIRMAN :

Okay.

1765 **Mr. DEVIN BURKE :**

But why isn't there a board like BAPE or why is BAPE itself not providing us with the information about the titles of the land?

1770 **THE CHAIRMAN :**

It could be possible if we have a large mandate. But this is not the case, I'm sorry.

1775 **Mr. DEVIN BURKE :**

Then who has that mandate?

THE CHAIRMAN :

1780 I don't know. I don't know.

Mr. DEVIN BURKE :

You don't know?

1785

THE CHAIRMAN :

No.

1790 **Mr. DEVIN BURKE :**

So, just trample on Native rights, you don't know?

THE CHAIRMAN :

1795

Well, I don't think there is a specific mandate on this issue. This is a legal issue. So ...

Mr. DEVIN BURKE :

1800 That's very disconcerting.

THE CHAIRMAN :

Perhaps. You know, you can write to the Minister. You can ... I don't know.

1805

Est-ce que le ministère de l'Environnement s'occupe des aspects de propriété des territoires pour le projet Niocan du moins?

M. ALAIN ROCHON :

1810

Non. Nous, on y va avec les titres de propriété qu'on a. Les préoccupations des Autochtones ne sont pas traitées par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

1815

C'est ça.

I don't think that we can go farther for this question.

1820

Oui, monsieur Faucher?

Mr. RICHARD FAUCHER :

1825

If I may add, Mr. President, is that when we did the environmental study, one of the things that we have to do is do also what you call an archeological study of the land to see if there is any artifacts or things that may tie the land or relate to, and so on.

1830

And that study has been done and was part of the study by Roche. And nothing was found in terms of archeological, or record, or artifacts and so on. But all the titles are really legal to the land that we've bought and cover the surface of the project.

THE CHAIRMAN :

1835

And during the hearings at the TAQ, did you prove that this land is yours?

Mr. RICHARD FAUCHER :

1840

No. During the Tribunal administratif du Québec, we didn't have to prove that the land was ours except, I believe, we deposited the title at the CPTAQ, maybe. I'm not sure if it was CPTAQ, I believe it was CPTAQ. We deposited the title of the land that we bought. We were asked for the titles and so on.

1845

And also when the issue of land claim came up, the Quebec government had two lawyers from the Crown at the Tribunal administratif du Québec. And every time the issue of land came up, this had nothing to do with the project. It's like anything else in terms of legal rights when you buy a land. I mean that's what it is.

Mr. DEVIN BURKE :

1850

I just want to respond to one comment that was made about not finding archeological ...

THE CHAIRMAN :

1855 No, no, no.

Mr. DEVIN BURKE :

1860 ... artifacts there. Mohawks who are living here in Kanehsatake today, I don't understand why you need archeological artifacts to prove whether or not that's their territory. They're right here, you can ask the people of Kanehsatake.

THE CHAIRMAN :

1865 So, thank you, Mr. Devin.

Monsieur Pierre-Paul Trottier, s'il vous plaît. Bonjour, monsieur Trottier!

M. PIERRE-PAUL TROTTIER :

1870 Bonjour, monsieur le président! Bonjour, messieurs, bonjour, madame! Moi, je suis producteur maraîcher, producteur de légumes en serre. Je demeure dépassé le coin de l'Annonciation/Sainte-Sophie. Je demeure à peu près 1.4, 1.5 kilomètre du centre de l'opération de la mine.

1875 Moi, je veux savoir, avec mon puits, parce que j'ai besoin d'eau pour les serres, si jamais il se produit quelque chose, de quelle façon les gens vont réagir pour régler mes problèmes, si jamais il y a des problèmes.

1880 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Caron, le nombre de serres – vous me corrigerez – à l'intérieur du rayon de 1,5 kilomètre, c'est 6. C'est bien ça?

1885 **Mme LUCIE CARON :**

Il me semble que c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1890 Et à l'intérieur de 2 kilomètres, il s'agit de 11 serres. C'est bien ça?

Mme LUCIE CARON :

1895 C'est un petit peu loin, mais ça me semble correct. Je vais vérifier.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher, est-ce que vous pouvez valider l'information que je donne?

1900

M. RICHARD FAUCHER :

Oui. Je vais demander à monsieur Michel Pominville de valider, en fait, parce que monsieur Pominville a justement fait les études. Monsieur Pominville est ingénieur civil BSA, une firme de consultants, et c'est un ancien maire d'Oka aussi. Il connaît le territoire très bien. Il a été impliqué déjà dans le domaine agricole. Alors, je vais demander à monsieur Pominville de valider justement la question des serres et les besoins d'eau, toutes ces choses-là. Il a fait des études.

1905

M. MICHEL POMINVILLE :

Bonjour!

1910

LE PRÉSIDENT :

Bonjour, monsieur Pominville.

1915

M. MICHEL POMINVILLE :

En ce qui concerne le nombre de serres dans le premier kilomètre, c'est-à-dire jusqu'à l'intersection du rang Sainte-Sophie et l'Annonciation, il y a 5 producteurs avec 15 serres au total. La majorité, si je me souviens bien, c'est 5 serres, les 2 familles Lemire chacun et...

1920

LE PRÉSIDENT :

5 producteurs mais avec...

1925

M. MICHEL POMINVILLE :

Oui, au total, qui donne 15 serres. Ça, ça nous rend à l'Annonciation. Et ça couvre le premier kilomètre à partir du site Niocan. Le deuxième kilomètre, nous n'avons pas personnellement fait l'inventaire mais dans les experts qui avaient été retenus par l'UPA, qui s'appellent Jobin Courtemanche, l'inventaire indiquait 20 serres pour le deuxième kilomètre, pour 1 kilomètre additionnel passé l'Annonciation. Ça englobe le terrain de monsieur Trottier.

1930

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y aurait...

1935

M. MICHEL POMINVILLE :

1940

Un 20 serres additionnelles. Au total: 35.

LE PRÉSIDENT :

1945

Est-ce que c'est une information qui converge?

Mme LUCIE CARON :

1950

Si on parle de la zone de rabattement prévue par Niocan, au total, on avait 6 producteurs dans cette zone-là.

LE PRÉSIDENT :

1955

6 producteurs.

Mme LUCIE CARON :

1960

6, dont 5 qui étaient visés par le projet d'aqueduc. Puis on en avait dénombré 1 qui n'était pas visé par le projet d'aqueduc dans la zone de rabattement prévue par Niocan.

1965

Maintenant, au niveau du nombre de serres, nous, on n'a pas fonctionné en termes de nombre de serres, on a fonctionné en termes de mètres carrés de serre. Donc, pour les producteurs, toujours dans la zone de rabattement, qui étaient visés par le projet d'aqueduc, ça correspondait à 4 122 mètres carrés et puis 1 442 mètres carrés qui n'étaient pas visés par le projet d'aqueduc.

1970

On avait aussi l'information au niveau de la zone de suivi sur un rayon de 2 kilomètres. Donc, là, à ce moment-là, de 6 producteurs, on passe à 11 producteurs. Là-dessus, on se retrouve toujours avec 5 producteurs visés par le projet d'aqueduc et 6 qui n'étaient pas visés par le projet d'aqueduc.

LE PRÉSIDENT :

1975

Sur les 11, il y en aurait 6 de pas visés par...

Mme LUCIE CARON :

1980

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi ils ne seraient pas visés par le projet d'aqueduc?

1985 **Mme LUCIE CARON :**

Bien, c'est-à-dire qu'ils sont à l'extérieur de la limite qui était prévue jusqu'au rang de l'Annonciation.

1990 **LE PRÉSIDENT :**

Des 2 kilomètres.

1995 **Mme LUCIE CARON :**

Parce que ce qu'on dit, c'est qu'au niveau du projet d'aqueduc, on parle de partir de la 344 et de suivre le rang Sainte-Sophie jusqu'au rang de l'Annonciation. Vous me corrigerez si ce n'est pas exact.

2000 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ma compréhension aussi. Mais, ensuite, de ce rang à 1.5 kilomètre plus loin, vous auriez 6 producteurs additionnels.

2005 **Mme LUCIE CARON :**

Oui. Mais là, à ce moment-là, on fait le grand rayon tout autour.

2010 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

2015 **Mme LUCIE CARON :**

Exactement. On aurait 6 producteurs additionnels pour une superficie – là, c'est ça, on avait divisé ça par production – mais un calcul rapide, pour environ 15 000 mètres carrés de serre.

2020 **LE PRÉSIDENT :**

Qui appelleraient une demande en eau de combien?

2025 **Mme LUCIE CARON :**

La demande en eau, on l'avait évaluée à 1 000, presque 2 000 mètres cubes.

LE PRÉSIDENT :

2 000 mètres cubes?

2030

Mme LUCIE CARON :

Oui.

2035

LE PRÉSIDENT :

Par jour?

2040

Mme LUCIE CARON :

Non. C'était des besoins totaux, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

2045

On ne peut pas parler de saison pour les serres?

Mme LUCIE CARON :

2050

C'est-à-dire que dans le secteur ici, la plupart des producteurs serricoles produisent sur une période qui s'étend de janvier, février à aller jusqu'à mettons fin avril. Maintenant, il y a quand même certains producteurs qui produisent à l'année. Mais ces producteurs-là sont quand même plus rares.

LE PRÉSIDENT :

2055

Monsieur Faucher, les personnes qui sont situées à l'intérieur du 1.5 kilomètre, donc les 5 producteurs d'après ma compréhension, vont être approvisionnés par une eau d'aqueduc et pourraient utiliser cette eau d'aqueduc pour les besoins de leurs serres.

2060

Maintenant, quelle est la capacité du réseau d'aqueduc à l'heure actuelle, monsieur Blouin?

M. ÉRIC BLOUIN :

2065

La capacité du réseau, actuellement, les équipements en place sont insuffisants pour subvenir. Ce qu'on sait, c'est que la capacité de nos puits, la capacité de l'eau dans le Parc national d'Oka est suffisante. On peut aller la chercher. Mais les études de BSA, de monsieur Pominville, réalisées pour la municipalité et également aussi pour le promoteur, on peut aller chercher cette eau-là et la transporter avec le réseau. Mais ça nécessite des modifications.

2070

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi le volume de cette eau disponible?

2075 **M. MICHEL POMINVILLE :**

800 gallons maintenant.

2080 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Monsieur Pominville connaît plus la réponse. Je peux vous la chercher. Moi, celle que j'ai en tête, c'est le chiffre de 5 000 dans l'Info Niocan que j'ai lu ce matin, dans mon rapport de BSA. Il faudrait que...

2085 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, il y a 2 puits actuellement à Oka.

2090 **M. ÉRIC BLOUIN :**

Il y a 2 puits.

LE PRÉSIDENT :

2095 Les 2 puits auraient une capacité totale de 10 700 – je pense – mètres cubes/jour.

M. ÉRIC BLOUIN :

Je ne peux pas...

2100

LE PRÉSIDENT :

Bon. Monsieur Faucher?

2105 **M. RICHARD FAUCHER :**

Encore une fois, monsieur Pominville a toutes les données parce que c'est lui qui a fait les études. Alors, monsieur Pominville.

2110 **M. MICHEL POMINVILLE :**

C'est ça. Les puits, mettons en gallons impériaux/minute, le premier puits qui a été construit lors de la création du parc d'Oka dans les années 60, c'est 900 gallons impériaux/minute, ce qui donne mettons en litres/minute...

2115

LE PRÉSIDENT :

En mètres cubes ou divisé par 1 000.

2120 **M. MICHEL POMINVILLE :**

Oui. C'est minute, par contre. 4 900 litres/minute.

2125 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est la capacité de?

M. MICHEL POMINVILLE :

2130 Du puits numéro 1. C'est le plus ancien puits qui a été créé pour le parc comme tel. En 1995, il y a un deuxième puits qui a été créé. C'est un puits qui a une capacité de 790 gallons impériaux/minute.

2135 **LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi. C'est combien?

M. MICHEL POMINVILLE :

2140 790 gallons impériaux/minute.

LE PRÉSIDENT :

Combien de litres/minute?

2145

M. MICHEL POMINVILLE :

Qui donne en litres/minute, 3 600 litres/minute. Ça veut dire 3.6 litres par 1 440.

2150 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça, c'est la capacité. C'est bien ça?

M. MICHEL POMINVILLE :

2155

Oui. C'est la capacité des puits ça.

LE PRÉSIDENT :

2160

Maintenant, donc, vous avez, monsieur Blouin, une capacité qui pourrait satisfaire aux besoins identifiés par Niocan pour 1,5 kilomètre de rayon à partir de l'emplacement projeté.

M. ÉRIC BLOUIN :

2165

C'est ce qu'on mentionne.

LE PRÉSIDENT :

2170

Si jamais, si jamais il y avait des besoins notamment au niveau de ces 6 producteurs de serre additionnels, et donc un besoin de 2 000 mètres cubes pour la production par année, saison en fait, est-ce que les puits auraient une capacité suffisante pour aussi fournir de l'eau aux 6 producteurs de serre compris entre 1.5 et 2 kilomètres?

2175

Mme LUCIE CARON :

Je m'excuse.

LE PRÉSIDENT :

2180

Oui, oui?

Mme LUCIE CARON :

2185

Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais au niveau du besoin, on parlait pour les 6 producteurs qui sont dans le rayon du 2 kilomètres...

LE PRÉSIDENT :

2190

1.5-2.

Mme LUCIE CARON :

De 1.5 à 2, c'est 15 000 mètres cubes.

2195

LE PRÉSIDENT :

15 000 mètres cubes? Pardon. Excusez-moi.

2200

Est-ce que, monsieur Blouin, la capacité des puits pourrait satisfaire à ces besoins éventuellement?

M. ÉRIC BLOUIN :

2205 Je suis malheureusement pas en mesure de répondre de manière spontanée.

LE PRÉSIDENT :

2210 Voulez-vous prendre la question en note et nous revenir avec une réponse peut-être en début de soirée?

M. ÉRIC BLOUIN :

2215 Oui. Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lamontagne?

2220 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

La période pour le 15 000 mètres cubes, c'est un an?

LE PRÉSIDENT :

2225 Bien, c'est ce que j'ai compris de madame Caron. C'est une base annuelle. Est-ce que, monsieur Faucher, vous auriez déjà un avis à donner là-dessus?

M. RICHARD FAUCHER :

2230 Monsieur Pominville, s'il vous plaît.

M. MICHEL POMINVILLE :

2235 Oui. Lorsqu'on a effectué l'étude pour le compte de la municipalité à l'automne 2003, on a regardé l'ensemble des besoins municipaux actuels et potentiels. On a regardé l'ensemble du périmètre d'urbanisation municipal et il y a possibilité de développer au niveau du secteur Immobilière Nord, Immobilière Sud. Le Mont Saint-Pierre Sud, ça pourrait être densifié, mais là ça serait faible densification à poursuivre, Mont Saint-Pierre Nord a été exclu à cause des problèmes de radon du secteur. Après ça, on a regardé Oka sur la montagne et on a regardé un périmètre de 2 kilomètres autour de la mine envisagée de Niocan.

2245 Dans le cas des données agricoles que nous avons utilisées, la première étude, nous l'avons effectuée pour Niocan, on était limité à 1 kilomètre jusqu'à l'Annonciation. Dans l'étude qu'on a prise pour la municipalité, on a utilisé les données établies par Jobin Courtemanche pour l'UPA et c'est les données auxquelles on référerait tantôt pour les serres additionnelles et tout ça. Et les besoins, il n'y avait pas d'autres fermes, en tout cas, tous les autres besoins agricoles, les besoins domestiques aussi dans les secteurs.

2250 On a utilisé ces données-là à deux exceptions près: c'est la question des fuites où dans
l'étude, il y avait des facteurs de pointe qui étaient ajoutés sur les fuites potentielles du réseau.
Quand on dit «fuites», c'est entre guillemets parce que c'est fuites et usages non comptabilisés. Et
ça, on n'a pas utilisé de facteur de pointe là-dessus, mais c'est quand même un défi qui est plus
minime. Et là où on a une distinction, c'est au niveau de la protection incendie. La protection
2255 incendie qu'on a utilisée, c'est un débit de 2 000 litres/minute durant une durée d'une heure, alors
que dans l'étude Jobin Courtemanche, c'était un débit de 3 000 litres/minute.

C'est les distinctions principales au niveau de ces données spécifiques là. Et on a utilisé
ces données-là, considérant que ça cadrerait avec les demandes, la Directive 01 du ministère de
2260 l'Environnement qui spécifie une protection incendie de 1 800 litres/minute et le GTA qui, lui, parle
de 2000 litres/minute pour une durée d'une heure. Donc, c'est les distinctions qu'on a par rapport
aux données de Jobin Courtemanche, mais on a utilisé telles quelles les mêmes données dans
l'étude de la municipalité de l'automne 2003.

2265 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous n'avez pas encore répondu à la question.

2270 **M. MICHEL POMINVILLE :**

Oui, c'est parce que j'y vais. Si on a les capacités? Oui, on a les capacités.

LE PRÉSIDENT :

2275 Les puits auraient une capacité pour fournir les 11 producteurs de serre qui seraient
compris dans le 2 kilomètres.

M. MICHEL POMINVILLE :

2280 Oui. Exact, oui.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher?

2285

M. RICHARD FAUCHER :

Monsieur le président, en fait, l'étude de BSA confirme que c'est non seulement les
serres qu'on peut approvisionner dans un rayon de 2 kilomètres, mais aussi tous les besoins
2290 futurs de la municipalité au point de vue expansion. Oka sur la montagne, secteur résidentiel, les
Ostryers, l'Immobilière d'Oka, tous ces projets-là peuvent être satisfaits par les deux puits du parc

d'Oka déjà. Alors, dans le futur. Donc, la capacité de ces 2 puits-là, elle est plus qu'ample pour fournir tous les besoins.

2295 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. C'est l'information que je cherchais.

Est-ce que ça répond à votre question, avant?

2300

M. PIERRE-PAUL TROTTIER :

Non, ça ne répond pas à ma question, parce que moi, je ne profite pas de l'aqueduc. Je suis 150 mètres plus loin que l'aqueduc.

2305

LE PRÉSIDENT :

Vous voulez dire après le rayon de 2 kilomètres?

2310

M. PIERRE-PAUL TROTTIER :

Non. Sur le coin l'Annonciation.

LE PRÉSIDENT :

2315

Mais, ma question, c'était ça. Ma question, c'était: pour les 6 producteurs qui sont compris entre le 1,5 kilomètre où justement l'aqueduc devrait se rendre et le 2 kilomètres, donc dans cette zone où va avoir lieu le suivi, si jamais, ma question c'était si jamais il y a des gens qui sont impactés, contrairement à ce que le promoteur prévoit, qu'est-ce qu'on fait?

2320

Alors, la réponse qu'il avait donnée tout à l'heure, c'est que, un, il prolonge l'aqueduc. Et là, je demandais: est-ce que la capacité des puits serait suffisante pour subvenir aux besoins des gens qui seraient dans le besoin? Alors, la réponse qui me revient, c'est oui.

2325

M. PIERRE-PAUL TROTTIER :

Oui, mais monsieur le président, l'aqueduc, elle arrête à l'Annonciation. Moi, je demeure 150 mètres plus loin. Alors, il n'y a pas d'aqueduc.

2330

LE PRÉSIDENT :

Je vous reviens. Monsieur Faucher, est-ce que éventuellement l'aqueduc serait prolongé, si tel était le cas, qu'il y avait des personnes qui soient impactées à un rayon supérieur à 1.5 kilomètre?

2335

M. RICHARD FAUCHER :

Bon, l'aqueduc se rend jusqu'au rang de l'Annonciation présentement. Alors, monsieur Trottier est un peu au-delà du rang de l'Annonciation de 150 mètres.

2340

Les engagements qui ont été pris au Tribunal administratif du Québec et ce qu'on avait proposé d'ailleurs, c'est qu'avec un programme de suivi, on va voir au fur et à mesure s'il y a un impact au-delà de cette zone-là avec les années. S'il est pour y avoir un impact... c'est évident que le puits de monsieur Trottier ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Aussitôt qu'on voit une dénivellation de 3 mètres ou 10 % dans son puits, au-delà des fluctuations saisonnières...

2345

LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu, là. C'est 3 mètres ou 5 mètres?

2350

M. RICHARD FAUCHER :

3 mètres. C'est 3 mètres, O.K.? Au-delà des fluctuations saisonnières, alors, immédiatement, on va mettre en branle un programme de soit allonger probablement l'aqueduc – dans son cas, c'est plus logique d'allonger l'aqueduc parce qu'il est très près quand même – 150 mètres, ce n'est pas, comment dire, une éternité au point de vue solution comme on dit, alors ça serait la solution idéale. Et pour ses besoins des serres, donc, il va avoir l'eau en temps voulu et en quantité voulue parce qu'on confirme qu'on a les volumes des deux puits du parc d'Oka qui sont amplement suffisants.

2355

2360

LE PRÉSIDENT :

Donc, j'attends quand même la confirmation de monsieur Blouin. Madame Caron?

2365

Mme LUCIE CARON :

Moi, ce que je voudrais dire là-dessus, bon, on parle d'un rayon de 1.5 kilomètre de rabattement. Nous, ce qu'on a eu comme information au niveau de l'établissement des besoins, ce n'est pas nécessairement un rayon, ce n'est pas un cercle au niveau de la carte qu'on avait fournie, on voit une forme un petit peu difforme, si je peux m'exprimer ainsi.

2370

Et puis ce que monsieur Trottier indique, c'est que dans le fond, c'est que son entreprise fait partie du secteur de rabattement qui est prévu par Niocan. Sauf que son entreprise se trouve à être juste après le rang de l'Annonciation. Donc, il n'est pas entre le 1.5 et le 2 kilomètres, il est à l'intérieur de la zone de rabattement, mais l'aqueduc, pour l'instant, ce n'est pas prévu que l'aqueduc se rende jusqu'à cette limite-là.

2375

LE PRÉSIDENT :

2380

Pourquoi, monsieur Faucher?

M. RICHARD FAUCHER :

2385

En fait, c'est que dans les études qu'on a faites, on s'est basé un peu sur... si vous vous rappelez, la St.Lawrence avait un impact à partir de son puits de 1.7 kilomètres. Mais si on prend à partir de l'extrémité des zones, 900 mètres, les galeries souterraines qui ont été affectées, cette distance-là est de 1.2 kilomètre.

2390

Alors, par précaution, on a dit, écoutez, la zone d'impact, étant donné qu'on va avoir des volumes d'ouverture beaucoup moindres étant donné qu'on fait du remblai dans la mine, étant donné que la mine est moins profonde que la St.Lawrence, il va y avoir un impact déjà beaucoup moindre que la St.Lawrence a eu.

2395

Alors, en se basant, on a dit: prenons le 1.2 kilomètre, ce que la St.Lawrence avait à partir des galeries qui étaient les plus proches de toute façon. Donc, on a appliqué ce 1.2 kilomètre et ça nous amène à 1.3 kilomètre au rang de l'Annonciation, à ce moment-là. Alors, on a arrêté au rang de l'Annonciation, parce que c'est logique d'arrêter à la jointure peut-être des deux rangs.

2400

LE PRÉSIDENT :

Des artères.

2405

M. RICHARD FAUCHER :

2410

Et ça donne 1.3 kilomètre à ce point-là. Et c'est pour ça qu'on est arrêtés là parce qu'on s'est dit que l'impact probable s'arrêterait là, mesurable, si vous voulez, mais on a dit, par précaution, mettons 1.5 kilomètre tout simplement. Alors, c'est pour ça que vous avez la courbe un peu elliptique rouge qui va jusqu'à 1.5 kilomètre si vous voulez. Pour dire, écoute, il y a toujours une possibilité, parce que comme on a tous dit ici, on n'est jamais certain absolument à 100 %. Alors, on a dit mettons 1.5 juste par un autre excès de prudence, si on veut. Alors, c'est ce qu'on a fait dans la carte qu'on a présentée et ces choses-là.

2415

Maintenant, pour le début, on a dit, on met l'aqueduc jusqu'au rang de l'Annonciation, puis on va faire le suivi de toute façon. Si jamais on voit qu'il y a une baisse de 10 % ou de 3 mètres dans le puits de monsieur Trottier, immédiatement, l'entente qu'on a avec le Tribunal administratif, c'est qu'on doit prendre un choix parmi 3 ou 4 mesures. Du fait qu'il est très près, c'est plus logique probablement d'ajouter quelques mètres d'aqueduc, puis de l'alimenter le moment venu.

2420

Maintenant, s'il y a un autre problème qui concerne la question de qualité d'eau potable qui existe présentement, ça, c'est un «concern» qui doit peut-être être laissé avec le département

2425 de Santé, à mon point de vue, ou le ministère de l'Environnement pour voir est-ce qu'il y a une
raison logique de faire autrement à ce moment-ci pour satisfaire d'autres besoins peut-être. C'est
peut-être le point que...

LE PRÉSIDENT :

2430 Monsieur Lamontagne, si vous avez à porter un jugement sur la longueur de l'aqueduc,
qu'est-ce que vous diriez?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

2435 Moi, j'ai rédigé un avis là-dessus. J'ai dit que le prolongement de l'aqueduc proposé par
Niocan était raisonnable, mais qu'il y avait une incertitude sur la distance où l'impact se ferait
sentir et puis qu'étant donné qu'il y avait cette incertitude-là, il fallait un mécanisme pour réparer
l'erreur qu'on aurait faite, à ce moment-là, si on veut s'exprimer, ou pour pallier à l'incertitude.

2440 Le mécanisme qui a été proposé par Niocan, c'est un suivi des niveaux d'eau avec un
critère, on a sélectionné un critère qui dit: Attention! Le niveau d'eau a baissé de manière
significative, il faut agir. Alors, on s'est entendu avec le promoteur pour une baisse de 3 mètres
dans le puits suivi...

2445 **LE PRÉSIDENT :**

Le 3 mètres, juste pour que je comprenne bien, le 3 mètres, ça s'ajoute aux 2 mètres de
variation saisonnière?

2450 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

2455 Non. Ce qu'on va faire, c'est la première année, la mine va s'installer, commencer à
construire le «shaft», le puits, commencer à construire l'atelier, etc., et le promoteur va
sélectionner des puits, va faire un inventaire de tous les puits qui pourraient être impactés, va
faire un suivi pour voir c'est quoi la variation annuelle. Une fois que c'est établi, on va fixer dans
un cahier ou quelque part que le niveau à ne pas dépasser, ça va être la moyenne annuelle ou le
minimum entendu raisonnable, puis 3 mètres plus bas que ça.

LE PRÉSIDENT :

2460 Parfait.

M. CHARLES LAMONTAGNE :

2465 Parce qu'il faut pouvoir le déceler dans la variation annuelle.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nastev?

2470

M. MIROSLAV NASTEV :

J'aimerais corriger. En réalité, ajouter quelque chose. Si on fait un suivi, un monitoring de la nappe, il faudrait déjà le faire. Un suivi, c'est fait sur plusieurs années pour être en mesure de juger sous le niveau d'eau. On ne peut pas commencer le suivi au même moment que l'on commence le pompage.

2475

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'au ministère de l'Environnement vous procédez de cette façon-là généralement? Ou qu'est-ce qu'il y a de particulier?

2480

M. ALAIN ROCHON :

Bien, pour préciser par rapport à l'intervention de monsieur Nastev, ce qui est prévu, en fait ce que Niocan a proposé, ce qu'il a pris comme engagement, c'est de débiter donc le suivi de l'eau souterraine dès le début de l'aménagement sur les lieux, donc avant même de débiter l'exploitation de la mine comme telle. Et donc pendant au moins un an, sinon un an et demi, il va y avoir un suivi qui va être au début mensuel, donc à une fréquence assez serrée, pour permettre donc de construire une banque de données ou de l'information sur les variations saisonnières de la nappe.

2485

2490

Et c'est à partir de là qu'on va avoir de l'information et donc on va être en mesure ensuite de voir quand est-ce que le critère déclencheur va être atteint qui, à son tour, va permettre de prolonger, de mettre en place les autres mesures compensatoires.

2495

En fait, dans la demande de certificat d'autorisation qui est à l'étude actuellement au ministère de l'Environnement, Niocan aurait pris les engagements qui concordent avec les conditions du TAQ. Donc, il y a des conditions qui prévoient le prolongement ou la mise en place de mesures compensatoires advenant des rabattements au-delà du rang de l'Annonciation, pour répondre à monsieur Trottier. Donc, ça pourrait être soit le prolongement de l'aqueduc, soit recreuser un nouveau puits, ce type de mesures-là.

2500

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Alors, monsieur Trottier, je pense que ça répond à votre question.

2505

M. PIERRE-PAUL TROTTIER :

2510 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2515 Merci à vous.

Une dernière personne avant la pause, monsieur Éric St-Denis. Bonjour!

M. ÉRIC ST-DENIS :

2520 Bonjour! Moi, je me présente. Je suis le copropriétaire du verger Coeur de Pomme qui est situé, qui est le voisin immédiat du site SLC, sur lequel on fait la culture principalement des pommes. Et puis notre entreprise fonctionne sur deux aspects marketing: l'autocueillette où les gens viennent cueillir leurs pommes eux autres mêmes à l'automne, puis aussi la vente en vrac pour distribution dans les marchés.

2525 Pour ce qui est de l'autocueillette, j'ose à peine imaginer l'impact que ça pourra avoir sur la clientèle de voir les travaux de chantier entre les deux sites, le site de Niocan et le site de SLC, surtout lorsqu'on voit que dans les engagements qui ont été proposés par Niocan, l'entrée qu'ils préconisent est celle qui est justement voisine de ma propriété.

2530 Ensuite, comme je vous le dis, notre plan d'affaires est basé sur opérer sur les deux plans. Donc, je suis bien inquiet pour ce qui est de l'autocueillette.

2535 Maintenant, si on regarde la production plus dite commerciale de pommes pour vente en vrac, la tendance pour le futur, c'est d'aller vers les pommiers nains, comme les gens du MAPAQ l'ont souligné. Puis moi, j'abonde tout à fait en ce sens, surtout si on tient compte que, à mon avis, les pommiers nains, quand on parle des aspects de pulvérisation, sont une option très intéressante pour minimiser les impacts sur l'environnement.

2540 De plus en plus, on parle de PFI, de production fruitière intégrée, qui pourrait devenir une norme, on l'espère, qui va englober la production et on veut le plus possible se soumettre ou se préparer à ce genre de norme-là. Donc, pour des raisons économiques et environnementales aussi beaucoup, on préconise d'implanter des pommiers nains.

2545 Si on prend, par exemple, dans les documents du MAPAQ, j'ai vu qu'on prévoyait dans le document DB31, on prévoyait une augmentation, on parlait justement de ça hier des augmentations de superficie en pommiers nains, bien, je peux vous dire que les chiffres qu'il y a là, moi, je compte les dépasser seulement chez nous dans les 10 prochaines années. Puis tout à fait raisonnablement parce que, dans notre culture, on est vraiment à un point tournant où il faut aller là-dessus pour s'orienter vers la qualité. La qualité du produit.

2550

2555 On parle d'à peu près... moi, je vois les chiffres d'à peu près 5 hectares, 4.78 hectares de pommiers nains, puis dans l'annexe 3, on semblait doubler ces chiffres-là en mettant 200 %. Moi, je pense que ça va être supérieur à ça. J'en ai déjà pratiquement un hectare de préparé, en chantier. Puis automatiquement, la production sur pommiers nains requiert l'irrigation par goutte-à-goutte. En tout cas, c'est un principe assez bien accepté.

2560 Et puis j'ai beaucoup d'inquiétude à ce que ce soit possible de fonctionner à ce niveau-là aussi. J'ai des grosses inquiétudes sur le lien entre les eaux de surface, puis les eaux souterraines, comme ça a été présenté plus tôt aujourd'hui, parce que je vois, moi, en tout cas, un étang d'irrigation, c'est pas juste un réservoir. C'est pas juste une piscine.

2565 Il est vraiment comme monsieur... excusez-moi, le monsieur du ministère canadien des Ressources naturelles l'a dit, la plupart du temps, les lacs sont faits au bon endroit, là où c'est sourceux. C'est difficile de caractériser d'où vient l'eau. Il y a de l'eau de surface, oui, il y a de l'eau qui vient du drainage, mais il y a aussi l'eau qui vient de source. Ces sources-là sont-elles alimentées? Est-ce que c'est vraiment de l'eau de surface ou est-ce que c'est de l'eau souterraine?

2570 Moi, je connais des cas, particulièrement chez nous en tout cas, il y a une partie de l'eau qui est de l'eau sourceuse dans cet endroit-là, puis c'est aux confins de la limite entre ma propriété et celle de SLC, l'ancienne mine. Puis je suis très inquiet de savoir l'impact. Quand on parle du cône d'assèchement, on semble faire trop comme une distinction entre eau de surface et eau souterraine, alors que les étangs ne sont pas juste alimentés clairement juste par une ou par 2575 l'autre. Ce n'est pas seulement de l'eau de surface à mon sens.

J'aimerais qu'on adresse cette question, cette problématique-là, ce n'est pas vraiment une question.

2580 **LE PRÉSIDENT :**

J'allais demander l'avis du ministère de l'Agriculture pour commencer. Vous avez terminé?

2585 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Oui. Dans un premier temps, oui.

LE PRÉSIDENT :

2590 Il n'y en aura pas de deuxième cette fois-ci. Vous allez devoir vous réinscrire. C'est pour ça que je voulais vous demander si vous avez terminé avant que j'adresse la question.

M. ÉRIC ST-DENIS :

2595 Oui, c'est ça. C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

2600 Madame Caron, est-ce qu'il pourrait y avoir comme source d'approvisionnement des étangs de surface des résurgences des eaux souterraines?

Mme LUCIE CARON :

2605 Ce qu'on a fait, c'est qu'on a visité les agriculteurs. C'est-à-dire qu'on est quand même assez présents dans le milieu et puis, c'est ça, lors de nos visites, étant donné qu'on travaillait sur ce dossier-là, on a questionné les agriculteurs.

2610 On s'est rendu compte que, effectivement, il y avait des étangs qui étaient alimentés de différentes manières. C'est-à-dire qu'il y a des producteurs qui, par exemple au niveau de leur drainage souterrain, vont acheminer les tuyaux de drainage vers leur étang. Donc, c'est une méthode de récupérer l'eau qui peut circuler dans le sol et de l'amener vers l'étang. Ça, c'est une des façons. C'est sûr qu'il y a les eaux de ruissellement, tout ça. Ça, on s'entend que c'est évident qu'il y a une part de l'alimentation des étangs qui vient de l'eau de ruissellement.

2615 Mais il y a également certains producteurs qui nous ont signalé que l'étang remontait de par lui-même. Donc, à ce moment-là, effectivement que dans certains cas, il y avait comme une source d'eau.

2620 Il faut dire aussi, ça a été mentionné tout à l'heure, les agriculteurs connaissent bien leur terrain. Souvent, ils se sont installés dans la région, les terres ont été transmises de père en fils ou en fille et puis, donc, il y a une connaissance du milieu qui se fait et puis les étangs ne sont pas nécessairement creusés n'importe où. Souvent, ils vont se rendre compte qu'il y a une accumulation d'eau qui se fait plus facilement ou il y a une source d'eau. Donc, il y a une connaissance du milieu qui fait que les étangs souvent sont placés aux bons endroits. Donc, c'est
2625 ça. Ça fait qu'en bout de ligne, bien, on se retrouve avec une alimentation qui vient de différentes sources.

2630 Et puis ce que je voudrais dire aussi par rapport à ce que monsieur St-Denis disait tout à l'heure par rapport aux quantités de pommiers nains, effectivement, mon confrère Daniel Lalonde pourrait en parler plus longuement, il est conseiller au ministère au niveau du secteur pomicole. Il travaille dans la région depuis plus de 25 ans, Daniel? Il a habité Saint-Joseph-du-Lac pendant plusieurs années, donc il connaît très bien le secteur.

2635 Et puis il nous disait d'ailleurs cette semaine que même les évaluations qu'on avait faites actuelles au niveau des pommiers nains étaient peut-être un peu sous-évaluées dans notre

dossier. Donc, ça va dans le même sens. C'est sûr qu'on avait prévu une augmentation dans le futur des superficies en pommiers nains.

LE PRÉSIDENT :

2640

J'aimerais compléter la question, parce qu'au fond, ce qui vous inquiète, c'est que si effectivement comme source d'eau pour votre étang ou pour les étangs, il pourrait avoir des résurgences à partir de la nappe d'eau profonde, et que celle-ci n'existe plus, par quoi va-t-il être approvisionné votre étang. C'est ça votre inquiétude?

2645

M. ÉRIC ST-DENIS :

Oui. Surtout vu la proximité.

2650

LE PRÉSIDENT :

La proximité du site SLC.

M. ÉRIC ST-DENIS :

2655

De mon site, oui. Bien, des deux sites en fait.

LE PRÉSIDENT :

2660

Parce que vous êtes quand même à plus d'un kilomètre, je crois.

M. ÉRIC ST-DENIS :

Je ne crois pas, non. Je ne crois pas.

2665

LE PRÉSIDENT :

Je vais laisser le soin à monsieur Faucher de répondre. À quelle distance se situe le site SLC – en fait, vous êtes collé, je me souviens, j'ai vu votre maison – par rapport au site projeté pour...

2670

M. RICHARD FAUCHER :

Par rapport au puits de mine, c'est environ 1, 1.1 kilomètre qui donne jusque là, je crois. Mais monsieur Isabel peut peut-être aider à répondre aussi. On regardait la carte, puis la courbe des terrains, etc.

2675

M. DENIS ISABEL :

2680 Là, d'une façon très spécifique pour la propriété de monsieur St-Denis, étant donné que sa propriété est tout près de l'ancienne mine de St.Lawrence Columbium, et pendant l'opération de Niocan, le niveau d'eau va être maintenu à l'intérieur de ces bassins-là des anciennes fosses et du parc à résidus, parce qu'il va être utilisé dans le procédé. Il va toujours y avoir de l'eau jusqu'en haut à cet endroit-là.

2685 C'est pour ça que dans une des cartes, je crois la carte numéro 5 du rapport d'étude d'impact, on montre bien que dans cette direction-là, l'extension du cône de rabattement va être freiné par le niveau constant, maintenu dans les anciennes exploitations de St.Lawrence Columbium. C'est pour ça qu'il y a une bouchée de prise dans le cône de rabattement ici. Et votre propriété, monsieur St-Denis, est à l'extérieur donc de la zone impactée parce que vous êtes à côté de l'ancienne mine St.Lawrence Columbium où le niveau d'eau va être maintenu jusqu'à la surface.

LE PRÉSIDENT :

2695 Mais, en fait, je peux étendre la question, lui donner une portée plus générale. Évidemment, vous faites un pari, un pari réfléchi, sur la base des observations de ce qui a été fait pendant les travaux de l'exploitation de SLC, que partage, d'après ce que j'ai pu voir, le ministère de l'Environnement. Il y a un pari qui est fait à l'effet que les étangs ne s'assècheront pas.

2700 Est-ce que vous avez prévu une mesure quelconque si jamais, dans un endroit donné, un étang s'asséchait?

M. RICHARD FAUCHER :

2705 Vous nous avez posé la question tout à l'heure...

LE PRÉSIDENT :

2710 Oui, mais je la répète parce que...

M. RICHARD FAUCHER :

2715 ... puis on aimerait peut-être en discuter cet après-midi et vous revenir un peu plus tard.

LE PRÉSIDENT :

2720 D'accord.

M. RICHARD FAUCHER :

Pour justement mieux répondre.

2725 **LE PRÉSIDENT :**

Ça prouve une chose, j'ai de la suite dans mes idées. Voilà.

2730 **M. ÉRIC ST-DENIS :**

Est-ce que je peux mettre un petit complément d'information?

LE PRÉSIDENT :

2735 Je vous en prie.

M. ÉRIC ST-DENIS :

2740 Ce que je voudrais souligner aussi, c'est que le promoteur nous présente un projet étalonné sur une vingtaine d'années. Malheureusement, on n'a pas eu la chance de présenter chacun nos projets sur une vingtaine d'années tout le long de la zone impactée. Puis ça, bien, c'est quelque chose dont il faut tenir compte, je crois.

LE PRÉSIDENT :

2745

D'accord. Merci. Alors, nous prenons une pause d'une quinzaine de minutes et nous poursuivrons.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

2750

* * * * *

REPRISE DE LA SÉANCE

LE PRÉSIDENT :

2755

Pour les personnes qui sont ici cet après-midi et qui ne seraient pas là ce soir, j'aimerais les informer que la commission siégera demain après-midi à 13 h et la séance de demain après-midi sera une séance thématique, et les thèmes qui seront abordés correspondront aux différents points qui font partie de notre mandat.

2760

Idéalement donc, nous devrions demain passer – idéalement, je dis bien – demain après-midi, passer les trois premiers points qui sont soulevés dans les questions que le ministre nous a adressées, et pour chacune de ces questions-là, nous avons demandé au promoteur de préparer une réponse de 5 à 10 minutes à partir de laquelle vous pourriez intervenir, nous pourrions intervenir et surtout à partir de laquelle je demanderai l'avis aux experts des organismes qui ont été invités.

2765

Je vous rappelle que les trois premiers points, les trois premières questions qui nous ont été transmises par le ministre sont sur les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur la quantité des eaux et leur qualité.

2770

Les effets potentiels du pompage des eaux souterraines sur le niveau des eaux de surface. Bien sûr, on en a parlé aussi, on en est conscients, mais il faudrait revenir, faire un tour d'horizon, je pense que ça serait intéressant.

2775

Et puis le troisième point, ce sont les effets potentiels de la variation du niveau des eaux souterraines pouvant résulter de leur pompage sur les différents usages de ces eaux, notamment sur les usages agricoles. D'ailleurs, il y a une question encore pendante, probablement qu'on la retouchera demain.

2780

Donc, ça, c'est demain à 13 h et non pas à 13 h 30. Et nous reprendrons à 19 h, donc à 7 h.

Mme LUCIE CARON :

2785

Je m'excuse, j'aurais une question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui, bien sûr.

2790

Mme LUCIE CARON :

Comme on vous disait, demain, nous, ça va être difficile d'être ici dès 13 h à cause des journées d'information qu'on tient. Est-ce que la retranscription va être disponible sur ce qui va avoir été dit durant les deux premières heures?

2795

LE PRÉSIDENT :

Vous serez ici à partir de quelle heure?

2800

Mme LUCIE CARON :

Environ 3 h.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

Environ 3 h. En fait, le premier point... il y a un point manifestement où vous serez certainement interpellée, c'est le troisième point. Donc, je pense que ça nous donnerait suffisamment de temps. Puis s'il y avait des questions résiduelles, je les conserverai et je vous les adresserai dès votre arrivée. Ça va? Et, de toute façon, pour vous comme pour tout le monde, les transcriptions seront disponibles dans un délai d'une semaine dans le site Internet du BAPE.

2815 **Mme LUCIE CARON :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2820 Docteur Dessau, vous aviez demandé de prendre la parole et je vous avais dit après la pause.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

2825 Oui. C'était ajouter de l'information sur ce qu'on avait dit hier au sujet de l'uranium dans les puits d'eau potable de la communauté de Kanehsatake. La question qui a été posée, c'était, bon, quelqu'un se plaignait, si je me souviens bien, qu'il n'y a pas eu de mesures qui ont été faites dans cette région-là concernant l'uranium.

2830 Je ne suis pas intervenu hier, parce que je ne pouvais pas valider, confirmer l'information. Je l'ai validée depuis hier de la part de Santé Canada, monsieur Roland Duguay. Il y a des mesures sur l'eau potable des puits dans les différentes réserves au niveau pancanadien qui sont faites et en particulier sur les dosages d'uranium. Et ça a été fait il y a une quinzaine d'années.

2835 Il y a à peu près 400 puits à Kanehsatake, selon monsieur Roland Duguay de Santé Canada. La grande majorité de ces 400 puits ont été échantillonnés et on n'avait pas de mesures qui dépassaient les normes du règlement de l'eau potable à ce moment-là, donc il y a une quinzaine d'années, avant que nous-mêmes, on ait pu faire nos mesures.

2840 Et ces résultats-là sont disponibles sur la base de données qui est accessible par la communauté de Kanehsatake. Donc, ça devrait pouvoir être retraçable là. Je vais faire le nécessaire aussi, si possible, pour obtenir les données et les remettre à la commission dès que possible. Peut-être demain.

2845 **LE PRÉSIDENT :**

Merci infiniment.

J'appelle monsieur François Dagenais. Bonjour, monsieur!

2850

M. FRANÇOIS DAGENAIS :

Bonjour! Monsieur le président, il y a une étude qui a été faite par la Commission géologique du Canada sur la caractérisation du système aquifère des Basses-Laurentides. Ce rapport-là date de 2004.

2855

Ma question serait: quel territoire la Commission a couvert dans son étude? Puis est-ce que la Commission géologique du Canada a fait une étude sur la caractérisation des eaux souterraines dans le secteur de la mine d'Oka.

2860

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Nastev, la question vous est directement adressée.

2865

M. MIROSLAV NASTEV :

La Commission géologique a effectué cette étude, si je me rappelle bien, 99 jusqu'à 2003. Les rapports, le bulletin est toujours en traduction parce qu'on est obligé d'écrire en deux langues, c'est plus long.

2870

Les basses-terres de Saint-Laurent, c'est la formation rocheuse qui est constituée de roches sédimentaires. On n'a pas ciblé la carbonatite ou les roches métamorphiques qui se retrouvent sur les collines de Oka. On a fait, je crois, on a pris 1 ou 2 échantillons dans la région. D'ailleurs, mon collègue du ministère de l'Environnement a un Atlas qui était produit par cette étude, mais la carbonatite comme telle n'était pas ciblée par l'étude.

2875

LE PRÉSIDENT :

Alors, ça répond?

2880

M. FRANÇOIS DAGENAIS :

Oui.

2885

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

Monsieur Pierre Villeneuve.

2890

M. PIERRE VILLENEUVE :

Bonjour à vous!

2895 **LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Villeneuve!

M. PIERRE VILLENEUVE :

2900

Bonjour!

LE PRÉSIDENT :

2905

Hier, je devais me tourner de ce côté-ci pour vous voir...

M. PIERRE VILLENEUVE :

Puis, là, on se voit en face.

2910

LE PRÉSIDENT :

... et aujourd'hui...

2915

M. PIERRE VILLENEUVE :

Alors, vous connaissez la préoccupation du milieu agricole par rapport à la ressource en eau. Ça a toujours été l'objet de nos inquiétudes et ça demeure toujours l'objet de nos inquiétudes. Quand je parle de nos inquiétudes, c'est de l'inquiétude des producteurs qui habitent cette région-là.

2920

En parlant du rabattement par rapport à l'exploitation minière, on s'en réfère toujours à une donnée qui semble, en fait qui me semble pas avoir été évaluée à partir d'une étude hydrogéologique complète. Mais on parle quand même d'un rayon de 1.5 à 2 kilomètres. On sait que le promoteur s'est engagé à fournir de l'eau via l'aqueduc à Oka pour fournir les exploitations qui seront en manque d'eau.

2925

Connaissant un peu le milieu, puis je pense que vous le connaissez aussi, les limites de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac que j'habite ne sont pas très lointaines du site minier. Je parle entre autres du rang du Domaine et de la montée Saint-Joseph. Je connais des exploitations agricoles pomicoles qui sont situées dans la zone de rabattement.

2930

La question que je voudrais vous poser est la suivante: sachant qu'on parle toujours de fourniture d'eau municipale à partir de l'aqueduc d'Oka, qu'est-ce qui arrivera si on en arrive à

2935 avoir un manque d'eau dans une autre municipalité? Comment on va gérer cette problématique-là
au niveau de l'aqueduc?

LE PRÉSIDENT :

2940 Alors, monsieur Blouin.

M. ÉRIC BLOUIN :

2945 La Municipalité d'Oka a traité son dossier à elle. Je vais devoir vérifier dans les
discussions. Je suis en fonction depuis janvier 2004, je vais devoir vérifier dans les archives de
communications s'il y a des discussions avec les autres municipalités. Mais actuellement,
l'aqueduc dessert la Municipalité d'Oka, le secteur de la Paroisse et est limité à cette fonction-là. Il
n'y a pas eu rien pour... on parle de Saint-Joseph là. Il n'y a rien eu en ce sens, à ma
connaissance, mais je vais devoir vérifier à ce sujet.

2950

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Monsieur Rozon, est-ce qu'il y a eu des développements récents en
termes de construction d'aqueduc dans le parc d'Oka qui peuvent nous éclairer un peu?

2955

M. RICHARD ROZON :

2960 Effectivement, monsieur le président. L'année dernière, la Société de la faune et des
parcs, qui est maintenant le ministère des Ressources naturelles Faune et Parcs, a autorisé la
Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac à puiser de l'eau à l'intérieur du parc, dans un profil
sensiblement le même que les puits qui alimentent la municipalité d'Oka. Donc, la Municipalité de
Saint-Joseph a percé, creusé 8 puits et ils acheminent l'eau directement à la municipalité depuis le
4 janvier dernier.

2965

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça répond?

M. PIERRE VILLENEUVE :

2970

En fait, ça ne répond pas à ma question dans le sens que si on part du principe que
Niocan s'est engagée à fournir de l'eau et à défrayer les coûts de l'aqueduc, est-ce que le même
raisonnement s'applique à Saint-Joseph-du-Lac? C'est là mon...

2975

LE PRÉSIDENT :

Ah! Si Saint-Joseph-du-Lac était impactée par les travaux de la mine.

M. PIERRE VILLENEUVE :

2980

Exact. Excusez-moi si j'ai mal formulé mon propos, mais c'est là ma question parce que l'engagement de Niocan, c'est de fournir l'aqueduc à ses frais.

LE PRÉSIDENT :

2985

J'ai compris. Monsieur Faucher.

M. RICHARD FAUCHER :

2990

Alors, j'aimerais vous montrer la carte d'abord de la carbonatite et le rang du Domaine qui est ici. Alors, tout comme l'École secondaire de Mont Saint-Pierre qui était ici, juste en dehors de la carbonatite d'Oka du temps de la St.Lawrence, à un 1.2, 1.3 kilomètre, le puits de l'École secondaire n'a pas été affecté en dehors de la carbonatite et on voit que le rang du Domaine de Saint-Joseph ici est en dehors de la carbonatite aussi à peu près de la même distance. C'est aussi environ à 2 kilomètres ou plus du puits de la mine. Alors, le risque d'aller impacter donc en dehors de la carbonatite à plus de 2 kilomètres est à peu près nul réellement. Il ne faut pas exagérer non plus.

2995

LE PRÉSIDENT :

3000

Merci. Monsieur Lamontagne, vous avez dit que vous estimez correcte la façon de gérer l'incertitude que proposait le promoteur, c'est-à-dire d'appliquer un rayon de 1.5 et de couvrir en termes de suivi un rayon d'un demi-kilomètre additionnel, donc de 2 kilomètres.

3005

Est-ce que je comprends que vous acceptez l'affirmation du promoteur à l'effet que dépasser 2 kilomètres, il serait totalement invraisemblable qu'il puisse avoir des impacts?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

3010

Non. Parce que dans ce que j'avais formulé, puis je crois dans les engagements du promoteur, il faudrait que je vérifie, monsieur Faucher peut me répondre à ce moment-là, il y a un suivi à l'intérieur du 1 kilomètre et puis si – j'y arrive – si le suivi démontre un impact potentiel dans la zone de 1 à 2 kilomètres, à ce moment-là, il y a une deuxième couronne de suivi qui commence, il y a une deuxième série de puits qui sont installés et surveillés, et puis si le cône de rabattement se rapproche du 2 kilomètres, je crois qu'on passe ensuite à 3 kilomètres. Alors, ce n'est pas unique là. Ça ne finit pas là.

3015

LE PRÉSIDENT :

3020

Et quelle est la distance maximale?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

3025 Bien, pour le moment, c'est 3 kilomètres, mais là on est en dehors de la carbonatite. Toutes les données qu'on a semblent indiquer que ça ne se rendra pas là. Mais le mécanisme prévu dans les engagements, il permet de se rendre pas mal loin.

LE PRÉSIDENT :

3030 Oui, monsieur Faucher?

M. RICHARD FAUCHER :

3035 C'est dans l'axe de la carbonatite surtout qu'il y a l'impact. On sait d'ores et déjà par l'expérience et les données recueillies, les puits du temps, pendant, avant et après la St.Lawrence, que l'axe d'impact se fait dans le sens de la carbonatite d'Oka et qu'il y a très, très peu d'impacts à l'extérieur de la carbonatite. C'est très, très limité. À preuve, l'École secondaire du Mont Saint-Pierre.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

3045 En fait, je vous demanderais dans la réponse à ma question sur laquelle vous avez réfléchi, on va l'étendre encore plus et pour couvrir un territoire plus grand. Et voir qu'est-ce que vous faites avec toute personne qui sera impactée par les travaux de la mine. Peu importe leur distance de la mine. Je ne vous demande pas la réponse tout de suite. Je ne vous demande pas la réponse tout de suite.

M. RICHARD FAUCHER :

3050 La seule précision peut-être, c'est qu'il y a déjà un programme de suivi en place et le programme de suivi définit ce qu'on doit faire. C'est ce qui est entendu avec le ministère de l'Environnement.

3055 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, bien, c'est ça. C'est de nous rappeler qu'est-ce qui sera fait si une personne est impactée.

3060 **M. RICHARD FAUCHER :**

3065 C'est exactement ce qu'on a dans l'entente, dans les 22 pages d'engagements avec le ministère de l'Environnement. Si on démontre qu'il y a un impact au-delà de 1 kilomètre ou de 2 kilomètres, on continue à faire les options: allonger l'aqueduc ou faire ci ou faire ça.

LE PRÉSIDENT :

Jusqu'à 3 kilomètres.

3070

M. RICHARD FAUCHER :

Jusqu'à 3 kilomètres parce que, oui, c'est ce qu'on a prévu. Mais on est très confiants que ceci devra se faire dans l'axe de la carbonatite et on est très confiants aussi que, au-delà de 1.2 kilomètre, 1.5 kilomètre, on ne prévoit pas d'impact mesurable.

3075

LE PRÉSIDENT :

Donc, il restera juste à répondre à la question résiduelle de tout à l'heure pour les étangs.

3080

M. PIERRE VILLENEUVE :

Si je peux juste me permettre une dernière observation. C'est que c'est sûr que, bon, on est dans une guerre de chiffres, puis de 1.5 ou 2 kilomètres, mais ce que je sais, c'est que les limites foncières de la Municipalité de Sait-Joseph-du-Lac, à partir du puits projeté de la mine, ça ne dépasse pas 1 kilomètre. Je parle des limites foncières des terres agricoles.

3085

Si on parle des terres du rang du Domaine ou de la montée du Village, je parle des terres de monsieur Guy St-Denis, de monsieur Duguay, le tré carré de ces terres-là, elles sont accotées sur la Municipalité d'Oka, alors elles s'en viennent vers le puits de la mine. Alors, ces propriétés-là ne sont pas très, très lointaines. Quand on parle du rang du Domaine, on parle aussi du rang au complet, mais je parle de points précis où les limites de propriété sont à au maximum 1 kilomètre du puits de la mine.

3090

Alors, si on veut me dire qu'il n'y aura absolument pas d'effet sur ces propriétés-là, moi, je ne comprends pas ce raisonnement-là.

3095

LE PRÉSIDENT :

Mais je pense que ce n'est pas tout à fait ça qui a été dit. Ce qui a été dit, c'est que ça serait un peu une approche par étape. D'abord, on couvre une distance d'à peu près 1,5 kilomètre. On fait le suivi. Il y a des problèmes, on poursuit. Il y en a encore des problèmes et on poursuit. Et selon le ministère de l'Environnement et selon le promoteur, il est invraisemblable qu'après 3 kilomètres, on puisse avoir des effets. Donc, je ne pense pas aller plus loin.

3100

3105

M. PIERRE VILLENEUVE :

Non, non, je comprends ça. Puis pour avoir lu personnellement les engagements de Niocan, cette partie-là ou dans la possibilité où la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac ou des

3110 résidants de Saint-Joseph seraient affectés, je n'ai pas vu en aucun point où on parlait de fournir de l'eau par aqueduc aux résidants de Saint-Joseph. Ça ne m'est pas apparu.

LE PRÉSIDENT :

3115 Mais, monsieur Rozon, les citoyens de Saint-Joseph se font fournir l'eau de quelle façon?

M. RICHARD ROZON :

3120 Les citoyens de Saint-Joseph-du-Lac ne sont pas tous branchés sur l'aqueduc. Le réseau qui a été mis en place l'année dernière, puis qui est en opération depuis cette année, c'est pour les besoins de la portion des résidants de Saint-Joseph situés au sud de la 640 et les résidants de Pointe-Calumet. Les résidants en haut, au nord de la 640, ne sont pas desservis par le système d'aqueduc.

3125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci.

M. ALAIN ROCHON :

3130 Si je peux me permettre pour préciser, c'est que les engagements de Niocan qui sont prévus, qui sont faits dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation, donc le suivi, donc qu'il se rende jusqu'à 3 kilomètres, donc prévoient à ce moment-là aussi que les mesures compensatoires vont se rendre jusque là. Ils ne sont pas limités à la Municipalité d'Oka.

3135

LE PRÉSIDENT :

Non, non. Je comprends très bien.

3140 **M. ALAIN ROCHON :**

Il n'y a pas de limite. Ça peut aller... ils ne sont pas limités à Oka seulement.

LE PRÉSIDENT :

3145

Docteur Dessau?

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

3150 Je voudrais ajouter un point d'information au sujet de la carbonatite et de la limite qu'on veut donner à l'influence de la carbonatite. Il y a un dessin qui montre assez clairement une pinotte et une ligne qui est assez nette, qui nous dit, bon, la carbonatite, la limite est celle-ci.

3155 Je voudrais faire référence à notre document qui s'appelle *Le Radon à Oka*, daté de 1998, où on a mis en évidence les mesures qui ont été faites radon à l'intérieur des maisons. Aussi de la radiométrie aérienne telle qu'elle a été mesurée par les services de géologie Canada, où on a bien démontré qu'il fallait être prudent en termes d'influence de la carbonatite, de se limiter à cette pinotte-là.

3160 Il y a deux zones qu'on a bien identifiées, où très nettement à la fois la radiométrie aérienne et aussi les mesures de radon qui ont été faites dans les maisons sont nettement au-dessus de ce qu'on devrait retrouver si la carbonatite n'était pas en cause.

3165 Entre autres, quand on regarde à Oka sur la Montagne, qui est à l'extérieur de cette pinotte, mais collé à la pinotte et en particulier collé à la zone qui est très importante en termes d'équivalent uranium, on trouve, comment dirais-je, une moyenne de radon dans les 15 maisons qui ont été investiguées de 549 becquerels par mètre cube, qui est largement au-dessus de ce qu'on devrait trouver, avec un maximum de 1779. Le minimum est de 120 et la médiane est à 294.

3170 Donc, il faut être prudent. On a très nettement dans ces 15 maisons-là quand même une influence de la carbonatite, même si on est à l'extérieur de la pinotte.

3175 Et si on se réfère maintenant au rang du Domaine justement, à l'intersection entre le rang du Domaine et la montée du Village, au nord de cette intersection-là, on a un peu les mêmes données, le même type de données. On a 27 maisons qui ont été analysées au niveau du rang du Domaine et, sur les 27, on a un maximum de 1963 becquerels par mètre cube. Le minimum est à 33, on a une moyenne de...

3180 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous indiquer la norme québécoise? Est-ce qu'elle est de 400?

3185 **M. JEAN-CLAUDE DESSAU :**

Actuellement, c'est une ligne directrice. Il n'y a pas de norme.

LE PRÉSIDENT :

3190 C'est une ligne directrice.

M. JEAN-CLAUDE DESSAU :

3195 La ligne directrice canadienne est de 800 becquerels par mètre cube. On considère que c'est la ligne directrice la plus élevée, la plus permissive au monde actuellement. Aux États-Unis, c'est 150 becquerels par mètre cube. Le radon est un gaz dangereux encore une fois parce qu'il

est radioactif, je pense que tout le monde est au courant ici. Donc, c'est nettement au-dessus de ce qu'on devrait trouver.

3200 Normalement, au Québec, la moyenne au Québec est entre 18 et 37 becquerels par mètre cube dans les maisons, en moyenne, si on compare entre le rez-de-chaussée ou le sous-sol où c'est plus élevé. Donc, on a ici très nettement des valeurs qui sont largement au-dessus de la moyenne. Il faut être donc prudent quand on considère que la carbonatite n'a de l'influence que strictement au niveau de cette fameuse pinotte.

3205 Par contre, assez rapidement, si on s'éloigne de cette pinotte-là, on va avoir une diminution très nette des valeurs. Donc, ce n'est pas non plus toute la région. C'est pas la municipalité d'Oka, c'est encore moins du côté de Kanehsatake, c'est beaucoup trop loin, mais attention à la frange de cette zone-là, il y a quand même une influence.

3210

LE PRÉSIDENT :

Merci, docteur Dessau. Merci, monsieur Villeneuve.

3215

M. PIERRE VILLENEUVE :

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

3220

Oui?

M. MIROSLAV NASTEV :

3225

J'aimerais ajouter à mon collègue, oui, effectivement, les limites géologiques, c'est jamais comme c'est dessiné sur la carte. Les géologues, quand il y a une épaisseur importante de dépôts meubles, ils doivent déduire comment le contact s'est fait dans la nature, où est le contact. Disons, dans ce cas, c'est entre la carbonatite et la roche métamorphique.

3230

Plusieurs fois on se trompe pour plusieurs centaines de fois et plusieurs kilomètres, parce que simplement il n'y a pas de données. Il y a une donnée ici, l'autre donnée à 5 milles. Une donnée, ça veut dire un forage, un affleurement rocheux. S'il n'y a pas de données, on ne connaît que les deux affleurements rocheux avec une ligne droite ou avec une ligne un peu courbée en supposant que, ça, c'est une limite déduite ou un contact déduit.

3235

Pour la radiation, il faut dire que cette région était recouverte par 2 kilomètres de glace il y a une quinzaine, vingtaine mille ans. Les glaciers, ils ont érodé la roche, puis c'est comme ça que le till a été créé. Donc, il y a beaucoup de matériel de carbonatite qui se retrouve dans le till qui pourrait contribuer à la radiation élevée.

3240

Donc, c'est questionnable. Est-ce que cette radiation provient de la roche carbonatite ou c'était la roche carbonatite qui était érodée, puis qui était déplacée quelques dizaines ou centaines mètres, qui fait la radiation.

3245 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie.
Monsieur Daniel Martin.

3250 **M. DANIEL MARTIN :**

Bonjour, monsieur le président! Je vais vous faire ma présentation en trois étapes. Premièrement, je suis un producteur agricole. Je suis situé à 2.5 kilomètres de la nouvelle mine. On est producteurs maraîchers et on produit des fleurs en serre, et donc je m'interroge sur beaucoup de questions de l'eau et tout.

Puis on a beaucoup de normes sévères en agriculture, en horticulture et tout, de plus en plus sévères sur les engrais, les pesticides, puis nous, on favorise une approche intégrée. Donc, plus souvent qu'on peut réduire les doses d'insecticides, on les réduit parce qu'on travaille avec des insectes prédateurs. Donc, on s'inquiète vraiment sur le côté environnement.

Deuxièmement, je voudrais faire un commentaire. Qu'est-ce que j'aime pas, Niocan et la municipalité briment nos droits démocratiques. On a fait un référendum, ils s'en foutent complètement. Après ça, la protection du territoire agricole...

3265 **LE PRÉSIDENT :**

Un référendum qui donne quel résultat?

3270 **M. DANIEL MARTIN :**

62 % qu'on voulait pas de mine. Donc, premièrement, je pense que c'est clair. 60 % et plus. Après ça, c'est la protection du territoire agricole, ils ont ri de nous autres. On s'est battus, mais ils ont ri de nous autres, ils ne tiennent pas compte de ça. Puis, après ça, notre eau, puis quand la mine va être ouverte, après ça, ça va être notre santé.

Puis je ne comprends pas pourquoi le ministre de l'Environnement aide tout le temps Niocan à ajuster le tir. Ah! c'est hors-norme. On va s'arranger pour corriger ça, ça, ça. Tout le temps, tout le temps pour, en faveur de la mine.

3280 Puis après ça, nous autres, on se fait taper sur les doigts. On n'a pas le droit qu'un animal fasse ses besoins dans un cours d'eau, on n'a pas le droit. Il faut clôturer les cours d'eau. Même en Beauce, ils clôturent les cours d'eau, ils empêchent les animaux de passer dedans. Ils plantent des arbres du long des cours d'eau, ils font des tests d'eau, ils sont en train de sauver

3285 des espèces de poisson, qui est le meilleur baromètre pour savoir si l'eau est bonne. Puis, nous, on fait le contraire. On veut polluer, tuer jusqu'à 3 sortes de poissons, puis un sanctuaire d'oiseaux dans... Je pense que c'est important.

3290 Puis après ça, je pense que l'agriculture déjà, il y a une grosse pression sur l'environnement, mais je pense que la nutrition et l'agriculture passent avant des mines et des minerais. Pourquoi prendre une chance avec tous ces... Puis là, le BAPE est venu 2 ou 3 fois, il morcelle les questions, puis on voudrait faire un ensemble, savoir l'ensemble de ça, ça va donner quoi.

3295 De l'eau qui est radioactive, si elle est évaporée, ça fait quoi? De l'eau qui est acide, quand elle va être évaporée, ça va faire quoi?

3300 Puis troisième intervention, ça va être quoi l'impact sur les enfants, les enfants qui vont boire l'eau, les enfants qui vont être nourris avec des légumes, des fruits qui vont être radioactifs, vont respirer des poussières radioactives. Si on dit que le radon est radioactif, c'est un gaz. Un produit qui est de l'eau, je pense, peut être plus porteur de radioactivité qu'un gaz.

LE PRÉSIDENT :

3305 Je vais attendre que vous finissiez, puis je vais prendre vos deux aspects. C'est terminé?

M. DANIEL MARTIN :

3310 Je pense que c'est assez inquiétant.

LE PRÉSIDENT :

3315 J'aimerais demander à monsieur Blouin, est-ce que vous avez une caractérisation des eaux d'aqueduc?

M. ÉRIC BLOUIN :

Actuellement, j'ai certains paramètres. Il faudrait que je les...

3320 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais que vous les déposiez à la commission, si possible.

M. ÉRIC BLOUIN :

3325 Oui.

M. DANIEL MARTIN :

3330 J'aurais d'autre chose aussi. Si je ferais une production de concombres hydroponiques...
en champ, on n'a pas le droit d'étendre des engrais qui proviennent animal trois mois avant. Il faut
qu'il y ait trois mois avant qu'on sème, puis qu'on plante. S'il arrive un problème sur l'aqueduc, il
va-tu falloir faire bouillir notre eau avant de donner de l'eau à nos plantes pour pas qu'il se retrouve
de matière dans nos productions?

3335

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que, monsieur Blouin, les contaminants dans le sol peuvent influencer sur la qualité
de l'eau de l'aqueduc?

3340

M. ÉRIC BLOUIN :

L'aqueduc qui est visé, c'est alimenté par les puits dans le parc national d'Oka. La qualité
est exceptionnelle, comme il est écrit dans le rapport. Il se fait une filtration naturelle de bonne
qualité. Moi, je n'ajoute que du chlore.

3345

LE PRÉSIDENT :

Mais la question, en fait, c'est est-ce que le passage de cette eau pompée dans
l'aqueduc peut être altérée par une contamination dans le sol?

3350

M. ÉRIC BLOUIN :

Non. Il n'y a pas de contact. Pendant son transport?

3355

LE PRÉSIDENT :

Pendant son transport.

3360

M. ÉRIC BLOUIN :

Pendant son transport, il n'y a pas de contact. Étant un système sous pression, l'eau va
sortir de l'aqueduc et les sols ne rentreront pas. On fait une surveillance. Il peut arriver des cas où
des sols peuvent être portés à rentrer, mais le système est conçu pour se prémunir de cette
situation-là. Donc, il n'y a aucun contact entre la source et le citoyen client.

3365

LE PRÉSIDENT :

Donc, les gens qui vont être approvisionnés à partir de l'eau d'aqueduc, parce que
monsieur faisait référence l'impact sur les enfants, ne devraient pas s'attendre à avoir aucun
impact sur la santé des enfants.

3370

M. ÉRIC BLOUIN :

3375 Non. Il faudrait que... c'est à la source qu'il faudrait intégrer le produit nuisible aux enfants.
Il faudrait le mettre à la source.

LE PRÉSIDENT :

3380 Maintenant...

M. DANIEL MARTIN :

3385 Excusez. Moi, je parle de nos puits. Si Niocan fore, dérange dans le sol, dans le roc, dérange des composés radioactifs qui sont volatils, qui vont être transportés par les veines d'eau qu'on va prendre dans nos puits, un enfant n'a pas les mêmes tolérances qu'un humain envers la radioactivité, je pense. Même, juste les champs magnétiques, les champs magnétiques causent la leucémie chez les enfants. On est d'accord?

3390 **LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai pas à répondre à ça, mais juste pour vous dire que j'ai une de mes étudiantes graduées à l'Université de Montréal qui a fait une thèse de maîtrise là-dessus. Mais je peux vous répondre, ça me fera plaisir de vous répondre, mais pas ici.

3395

Il y a beaucoup, beaucoup d'études qui ont été faites là-dessus et notons aussi que j'ai présidé deux commissions d'enquête sur l'établissement de lignes à haute tension. Donc, on a documenté le dossier en long et en large.

3400

Non, ce à quoi je réfléchissais, laissez-moi venir à l'autre point que vous aviez soulevé, le poisson. Est-ce que ce que monsieur Martin a dit est exact à l'effet que trois espèces de poisson devraient mourir avec la qualité des eaux d'exhaure? Dans le ruisseau Rousse. C'est bien ça que vous avez dit?

3405

M. DANIEL MARTIN :

C'est ce que j'ai entendu dire.

LE PRÉSIDENT :

3410

Oui, oui.

M. DANIEL MARTIN :

3415 Et, en plus, en Beauce, les producteurs ont fait un regroupement pour réduire les pesticides, les engrais pour favoriser... le poisson est le baromètre dans cette rivière.

LE PRÉSIDENT :

3420 Est-ce que, monsieur rozon, vous auriez un élément de réponse peut-être en attendant que monsieur Rochon réfléchisse?

M. RICHARD ROZON :

3425 Écoutez, concernant les poissons du ruisseau Rousse, je ne suis pas en mesure de vous répondre à ce sujet-là. Toutefois, je peux demander à la personne qui a fait l'étude, madame Nadon, d'être présente dans les prochains jours pour répondre spécifiquement à cette question-là.

LE PRÉSIDENT :

3430 Elle sera présente demain?

M. RICHARD ROZON :

3435 Je vais essayer de la rejoindre. Elle est à Faune Québec.

LE PRÉSIDENT :

3440 Ou encore, elle peut vous transmettre l'information que vous pouvez nous communiquer. Très bien. On le prend en note.

M. RICHARD ROZON :

3445 Parfait.

M. ALAIN ROCHON :

Si je peux me permettre?

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

3455

Nous, dans l'analyse de la demande de certificat d'autorisation, on a regardé ces aspects-là. On a pris en considération donc des critères qui tiennent compte de la protection de la vie aquatique dans le cours d'eau, dans le ruisseau Rousse. On a transmis ces informations-là qu'on avait au dossier à la Société de la faune et des parcs qui se préoccupe, elle, évidemment, de la protection de la faune aquatique et on a reçu un avis favorable de la part de la FAPAQ, donc de la Société de la faune et des parcs.

3460

LE PRÉSIDENT :

3465

Ce document a été déposé.

M. ALAIN ROCHON :

Oui, il a été déposé.

3470

LE PRÉSIDENT :

Pourriez-vous nous indiquer sa cote si c'était possible? Sinon, je vous le dirai la cote dans quelques secondes.

3475

M. DANIEL MARTIN :

La radioactivité envers les enfants, s'il y a un taux, comme un intervenant disait, le taux peut varier. Ça peut provoquer, je pense, plusieurs troubles.

3480

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, la radioactivité ne fait pas, vraiment pas partie de notre mandat. Ce mandat-là a été couvert par une autre commission, il y a environ deux ans. Donc, je ne pourrais pas accepter la question.

3485

M. DANIEL MARTIN :

Ça fait partie de mon commentaire, le pourquoi qu'ils ont morcelé les... parce que le BAPE, d'habitude, il englobe tout.

3490

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais c'est ça. Je pense que je l'ai dit hier, mais peut-être que vous n'y étiez pas. C'est que, effectivement, normalement une commission d'enquête du BAPE fait une enquête et une audience publique. Alors, nous sommes mandatés par le ministre pour tenir enquête et audience publique.

3495

3500 Cette commission, tout comme la commission d'il y a deux ans sur la radioactivité, le ministre n'a pas mandaté le BAPE pour tenir une commission d'enquête et d'audience publique. Il l'a mandaté pour tenir une enquête, parce que, selon la loi, il n'avait pas le pouvoir de nous mandater pour tenir les deux à la fois.

3505 Quand on nous donne un mandat d'enquête et d'audience publique, le mandat, c'est de couvrir tout le dossier, sur toutes ses facettes. Il y a des aspects esthétiques qui achoppent, il y a l'acceptabilité sociale, il y a des questions idéologiques. Tout ça est pris en compte, la dimension technologique, la dimension économique. Ce qui n'est pas le cas des commissions d'enquête.

3510 Et la commission, cette fois-ci, a jugé bon dans le cadre de ses travaux de prendre le pouls et les préoccupations des citoyens pour voir et examiner, est-ce qu'on peut les adresser, on peut ne pas les adresser? Quelles sont les questions résiduelles? Et dire au ministre: «Bien, voici. Ça, ce sont les points qui semblent pouvoir être réglés. Ça, ce sont des points problématiques. Ça, ce sont des points conflictuels.» Et ça sera au ministre et au Conseil des ministres de décider.

3515

M. DANIEL MARTIN :

C'est ça que je demande. Pourquoi qu'ils ne veulent pas nous donner l'occasion d'avoir ça, nous aussi? Je pense que ça serait important.

3520

LE PRÉSIDENT :

Merci.

3525

M. DANIEL MARTIN :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3530

Alors, la cote du document, monsieur Martin, si ça vous intéresse, c'est DB.40.

Monsieur Richard Maheu.

3535

M. RICHARD MAHEU :

Aujourd'hui, je vais vous dire bonjour.

LE PRÉSIDENT :

3540

Bonjour, oui.

M. RICHARD MAHEU :

3545

On parle beaucoup sur le rabattement. Comment ça se fait que la Municipalité d'Oka, la firme Donat Bilodeau, expert-conseil, conclut dans son rapport daté de février 2000, O.K., cote DD1.27, que le rabattement de la nappe pourrait atteindre 4 kilomètres. C'est un expert, là. C'est pas un agriculteur là. C'est un expert que la Ville d'Oka a engagé et non pas le promoteur, mais la Ville, puis qui arrive avec un rabattement de 4 kilomètres, quand on m'a l'air à être rassuré qu'à 1.5 maximum, il y a pas de danger.

3550

LE PRÉSIDENT :

Tout d'abord, monsieur Blouin, avez-vous...

3555

M. RICHARD MAHEU :

Non. Il vient d'arriver, lui.

3560

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, c'est le porte-parole de la municipalité.

M. RICHARD MAHEU :

3565

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

3570

Il peut prendre la question en note et me revenir avec la réponse. Monsieur Blouin?

M. ÉRIC BLOUIN :

3575

Je connais le rapport Bilodeau. Comme la personne le mentionne, je suis en fonction récente. Il y a des gens ici qui sont là depuis le début, madame Marie Daoust, la directrice générale, est en mesure de m'aider à vous répondre. Je vais adresser cette mention spécifique là.

LE PRÉSIDENT :

3580

Peut-être demain après-midi?

M. ÉRIC BLOUIN :

3585 Oui. J'ai besoin d'un peu plus de temps. Les autres d'aujourd'hui, je devrais être capable pour ce soir, mais celle-là, je vais devoir consulter. Ça pourrait aller à demain, si je peux. Puis-je lui demander de m'accompagner?

LE PRÉSIDENT :

3590 Absolument. Absolument.

M. ÉRIC BLOUIN :

3595 Si elle est disponible.

LE PRÉSIDENT :

3600 Absolument.

M. RICHARD MAHEU :

3605 Parce que quand on va à 4 kilomètres, là, tantôt, on avait l'air à avoir de la misère à vouloir dépasser le 1.5 à 2. Puis, là, le ministère de l'Environnement a dit: «Bien, d'après les engagements, il y en a jusqu'à 3.» Mais après le 3, il y a jusqu'à 4. Mais sur l'autre bord, le producteur, supposons là qu'on arrête ça à 1.5, puis il y a un producteur à 1.8, lui, il va falloir qu'il fasse la preuve contre le promoteur pour faire la preuve comme quoi qu'il est lésé, qu'il a une perte d'eau, puis qu'il faut qu'il... tu sais?

3610 Moi, de dire là que l'aqueduc, s'il manque d'eau là, c'est aujourd'hui. Tu passes pas un aqueduc, tu montes pas un aqueduc en disant ciseaux, là. Ça fait que le producteur durant ce temps-là, qui va assumer ses pertes? Qui va faire la preuve, qui va engager de l'argent pour faire la preuve comme quoi que c'est à cause de la Niocan? Qui va tout assumer ça? Le producteur? Il va faire comme son puits, il va sécher.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

3620 Permettez que je prenne une gorgée d'eau! Quand on parle d'assécher, je viens les lèvres sèches. Tout d'abord, je vais poser la question à la fois au ministère de l'Environnement et, par la suite, au promoteur. Monsieur Lamontagne ou monsieur Rochon, qu'est-ce que vous pensez de l'hypothèse de 4 kilomètres?

M. CHARLES LAMONTAGNE :

3625 Il convient ici que j'explique que le rabattement de la mine peut avoir un impact relativement éloigné. Théoriquement, 4 kilomètres, c'est possible. Si on regarde les formules

mathématiques qu'on utilise pour calculer des rabattements, ça va jusqu'à l'infini. C'est-à-dire, je pompe ici, puis on le sent à Québec. Mais on s'entend que...

3630 **LE PRÉSIDENT :**

Restons dans la définition de rabattement significatif, un peu selon la définition que nous avons retenue.

3635 **M. CHARLES LAMONTAGNE :**

Le rabattement significatif, c'est un rabattement que quelqu'un va percevoir dans son puits. Alors, il faut que ça dépasse le 2 mètres, 1,5 mètre, 2 mètres qui est normal pour la région. Le rabattement significatif, d'après moi, n'atteindra jamais 4 kilomètres.

3640

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Faucher?

3645 **M. RICHARD FAUCHER :**

Merci. D'abord, il y a deux points peut-être à faire à la question de monsieur Maheu. Le premier point, peut-être, c'est que le rapport Bilodeau a été fait aussi dans le cadre du fameux référendum 2000 pour convaincre la population qu'il fallait voter contre, etc. et donc, alors qu'on a exclu aussi le Village de voter...

3650

LE PRÉSIDENT :

Je pense, monsieur Faucher, j'aimerais juste...

3655

M. RICHARD FAUCHER :

C'est une partie.

3660 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais juste une information scientifique, s'il vous plaît.

M. RICHARD FAUCHER :

3665

Et la réponse scientifique maintenant...

LE PRÉSIDENT :

3670

Je voudrais juste une réponse scientifique, un peu comme monsieur Lamontagne a dit.

M. RICHARD FAUCHER :

Parfait.

3675

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y a une probabilité que ça atteigne 4 kilomètres ou là on parle vraiment du déraisonnable.

3680

M. RICHARD FAUCHER :

Ce point-là a été adressé spécifiquement au Tribunal administratif par monsieur Isabel et c'est dans son rapport, mais je vais préférer laisser monsieur Isabel y répondre correctement.

3685

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

3690

M. DENIS ISABEL :

Ma réponse est la même que celle de monsieur Lamontagne. C'est que à 4 kilomètres, le rabattement va être inférieur à ce que les gens vont pouvoir remarquer dans leur puits en termes de productivité et de niveau d'eau. L'effet va être inférieur aux fluctuations naturelles dues aux saisons plus ou moins sèches et à l'utilisation qu'ils font entre voisins de la nappe. Parce qu'il faut voir que les gens aussi entre voisins, quand ils exploitent la nappe, ils influencent les puits des voisins.

3695

Et c'est pour ça qu'on a fixé un critère dans le cas des engagements de Niocan de 3 mètres. Et ce qu'on dit, c'est qu'à 1.2 kilomètre, ça va être la limite probable de ce 3 mètres-là... pardon, à 4 kilomètres, il y a un rabattement, mais il sera inférieur de beaucoup même à 4 kilomètres à ce 3 mètres-là.

3700

LE PRÉSIDENT :

C'est la réponse.

3705

M. RICHARD MAHEU :

Est-ce que j'ai le droit à un commentaire?

3710

LE PRÉSIDENT :

Un commentaire, oui.

3715

M. RICHARD MAHEU :

3720

O.K. Si, ils ont l'air si convaincus, pourquoi ne pas garantir une protection aux producteurs en dehors jusqu'à 4 kilomètres? Moi, ça me fait rien de garantir si je suis sûr. Ils ont l'air à être convaincus qu'il y a pas de danger. Bien, si t'es convaincu, t'as pas peur de t'engager. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3725

Merci. Avez-vous un commentaire, monsieur Faucher?

M. RICHARD FAUCHER :

3730

3735

Je pense qu'on a fait les études déjà avec le ministère de l'Environnement, on a présenté nos études. Il y a des experts au ministère de l'Environnement qui sont concordants avec les travaux qu'on a faits. Et si on regarde l'expérience avec la St.Lawrence, qui a été encore une fois une preuve évidente des impacts que ça a eus, mesurables, à 1.7 kilomètre, lorsqu'on compare avec Niocan, c'est évident qu'à un moment donné, on peut se rendre à 10 kilomètres si vous voulez, mais ça n'a aucun sens. 4 kilomètres, ça n'a aucun sens non plus. Puis je suis convaincu que 3 kilomètres, ça n'a pas de sens non plus.

3740

Donc, on parle de 1.2, mais on a mis jusqu'à 1.5 kilomètre. On va suivre de toute façon avec un comité de suivi ou un programme de suivi dans le rayon de 2 kilomètres. S'il faut aller à 3 kilomètres, on ira à 3 kilomètres. Mais à un moment donné, il faut être réaliste quand même. Les gens en général comprennent ce réalisme. Il ne faudrait pas exagérer avec des commentaires dans ce sens-là, d'après moi.

LE PRÉSIDENT :

3745

Madame Sonia Gagné. Madame Gagné a quitté? Jacques Ruelland?

René Ledoux.

M. RENÉ LEDOUX :

3750

3755

Bonjour, monsieur Zayed! Je suis René Ledoux, directeur régional de l'UPA Outaouais-Laurentides. Je suis un employé, je ne suis pas un agriculteur, mais depuis le début où je suis arrivé en région en août 2000, j'ai été interpellé dans le dossier. Alors, j'aimerais vous partager une préoccupation et compléter avec une question.

Dès le début, quand on a appris l'existence du projet, les producteurs étaient inquiets, puis évidemment ils avaient des questions, puis ils souhaitaient trouver des réponses à leurs préoccupations.

3760 Un peu comme vous, on a tenté de voir, y a-t-il des mesures de mitigation possibles, des choses qui seraient acceptables? On a constaté que pour que ces mesures de mitigation aient place, il y a différentes conditions qui sont essentielles. Une des conditions, évidemment, c'est le lien de confiance entre le promoteur et les personnes potentiellement visées.

3765 L'autre condition, c'est évidemment aussi... en fait, le lien de confiance, il est basé sur deux choses. Il est basé sur la possibilité de pouvoir vérifier des affirmations ou des données. Puis dans le cas qu'on avait là, on réalisait qu'il y avait beaucoup de projections, des modélisations, le genre de chose pour un agriculteur qui n'est pas évident à accepter d'emblée, parce qu'on parle de projet.

3770 Le lien de confiance est aussi basé sur des engagements ou des promesses, dans ce cas-ci. En tout cas, j'appelle ça des engagements, mais encore là, c'est du futur. Tant qu'on n'est pas dans le concret, il n'y a pas grand-chose là-dedans pour pouvoir se rattacher vraiment et le développer ce lien de confiance là.

3775 Dans les deux jours – moi, je suis ici depuis hier – dans les deux jours déjà il y a des choses qui ont été dites, qui nous avaient été dites au début et avec lesquelles on n'est pas d'accord. Puis la question que j'ai pour vous, c'est pourriez-vous vérifier ces deux données-là, et vous ferez vous-même votre propre opinion sur la valeur des affirmations qui sont faites. Nous, 3780 en tout cas, au début, ça a été clair, c'était les seuls éléments qu'on était en mesure de vérifier.

Le premier, ça concerne le lien entre les eaux de surface et les eaux souterraines. On est conscients que c'est extrêmement important comme question. On nous demande de se fier à une photo aérienne de 1975, qui démontre qu'il y avait du pompage intensif qui se faisait, mais c'était 3785 une année de sécheresse et il y avait de l'eau en surface. Donc, c'est une preuve hors de tout doute. C'est un acte de foi qu'on est supposé faire.

Par hasard, moi, il y a un agriculteur qui me dit: «C'est drôle, je suis pas sûr. 75, il me semble que...» Moi, ce que je vous demande, pouvez-vous obtenir les données de la station 3790 météo à Oka sur les 45 dernières années? Parce que nous, on l'a fait cet exercice-là. Je n'ai pas l'information avec moi, je pourrais vous la déposer, mais si vous voulez, je pourrai vous la faire parvenir ou obtenez-la vous-même.

LE PRÉSIDENT :

3795 Non, mais si vous avez fait l'exercice, c'est quoi le résultat?

M. RENÉ LEDOUX :

3800 Ce qu'on a constaté, c'est que contrairement à ce qui avait été prétendu que l'année 75 était une année de sécheresse, ça s'est révélé être la troisième année où la pluviométrie était la plus importante des 45 dernières années. C'est une donnée très facile à mesurer, qui a été à mon

avis bien accablante pour la crédibilité et la réputation du promoteur. Malheureusement, on est restés avec ça.

3805

L'autre élément, c'est la question du rabattement des eaux souterraines. On nous a dit encore hier que, finalement, plutôt que de faire une étude hydrogéologique, il y avait rien de mieux que de se fier sur le passé. Du vécu. Pas mal plus convaincant que des modèles et des études. Des données seraient disponibles sur les puits de l'ancienne mine et qui confirmeraient qu'il n'y a pas de problème.

3810

Je vais vous demander de vérifier également ce qui a été lors des transcriptions du Tribunal administratif du Québec où, contrairement à ce qui avait été véhiculé, il y avait une demi-douzaine de puits ou de données qui avaient été jugées prétendument valables pour se faire une opinion, la moitié de ces données-là se sont avérées, une, il n'y avait pas de date, on ne pouvait pas conclure qu'est-ce que c'était. Deux autres, il y avait des points d'interrogation. Finalement, il y a eu un bémol important de mis sur ces données-là. Finalement, il restait que trois données sur lesquelles on pouvait apparemment se fier.

3815

On est en train de nous dire, hier, qu'on n'a pas à s'inquiéter parce qu'il y a une réalité, le vécu nous démontre qu'il n'y a pas de problème, alors que quand on a gratté un peu pour trouver ces données-là, on a constaté que la moitié de ces données-là n'était pas valable, puis qu'on est en train de se prononcer sur trois données ou l'existence de trois puits. Je ne sais pas si c'est trois puits ou trois données, mais en tout cas quelque chose d'extrêmement faible, puis la moitié de ce qui avait été prétendu comme source.

3820

3825

Nous, on trouve que ça s'appelle faire un acte de foi sur bien peu de concret. Alors, on préconiserait beaucoup plus une étude hydrogéologique.

Ma question, c'est: est-ce que c'est possible pour vous d'obtenir ces informations-là, de façon à ce que vous fassiez votre propre jugement sur les assertions qui sont faites.

3830

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Est-ce que vous, vous pouvez nous déposer, puisque vous les avez, les données météo?

3835

M. RENÉ LEDOUX :

Je vais les retrouver. Je ne les ai pas avec moi, mais définitivement je vais les retrouver.

3840

LE PRÉSIDENT :

Donc, on les attend.

3845

M. RENÉ LEDOUX :

Oui.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Et je demanderai au promoteur s'il peut nous faire parvenir les propos du TAQ relatifs à cette thématique.

3855 **M. RENÉ LEDOUX :**

Je peux vérifier si on a la transcription. Je crois qu'on l'a également. Je pourrai vérifier pareil. Si je l'ai, je vous la donnerai.

3860 **LE PRÉSIDENT :**

Mais je suis certain que monsieur Faucher l'a.

M. RICHARD FAUCHER :

3865

Ça serait quelle période? Est-ce que c'est possible de savoir?

M. RENÉ LEDOUX :

3870

Il faudrait que je vérifie la référence. Malheureusement, je ne l'ai pas avec moi, mais je vais vous la trouver.

M. RICHARD FAUCHER :

3875

Parce que les transcriptions, il y en a des...

LE PRÉSIDENT :

Si vous voulez la donner à un des analystes.

3880

M. RENÉ LEDOUX :

Puisque j'ai soulevé ce point-là, je prends la responsabilité de vous acheminer l'information.

3885

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et dès qu'on l'aura, nous la transmettrons au promoteur.

3890

M. RENÉ LEDOUX :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3895

Merci à vous. Michel Gagné? Non.

3900

Alors, je vais demander maintenant à monsieur Alain Rochon, vous avez manifesté votre droit de rectification. Donc, toute personne dans la salle qui, au cours d'une séance, a entendu un propos qui est inexact sur les faits, et non pas sur des opinions, peut se prévaloir d'un droit de rectification pour corriger l'information qui aura été transmise à la commission. Donc, monsieur Rochon.

M. ALAIN ROCHON :

3905

Donc, hier soir, en début de soirée, il y a eu une présentation qui a été faite de la part de Niocan sur le projet et on a une transcription, donc une version écrite de ce document-là, et dans la présentation, on mentionnait dans le premier paragraphe de la deuxième page, on mentionnait qu'il y avait des discussions qui avaient eu lieu avec le ministère de l'Environnement qui avaient cumulé par la signature de 22 engagements demandés par ses professionnels – du ministère, j'entends – donc des discussions qui ont par la suite déclaré – donc les professionnels du ministère de l'Environnement – déclaré que le dossier environnemental était complet.

3910

3915

Alors, je voudrais bien préciser qu'on n'a jamais déclaré que le dossier était complet, dans le sens que l'analyse du ministère n'était pas complétée, n'était pas terminée. Elle est toujours en cours, l'analyse du ministère. Donc, le dossier n'est pas complet. Si on a arrêté de poser des questions pour obtenir de l'information technique, ça, c'est un fait, mais ça ne signifiait pas que le dossier était complet. C'est une nuance qui, à notre sens, est importante.

3920

LE PRÉSIDENT :

Votre message est bien reçu, monsieur Rochon.

J'appelle maintenant monsieur Roland Joannin.

3925

M. ROLAND JOANNIN :

3930

Bonjour, monsieur le président! J'ai écouté les audiences hier et je voudrais revenir sur un point technique qui m'a dérangé. Si j'ai bien compris le propos, le promoteur a donné l'impression que les données du ministère de l'Agriculture concernant l'irrigation étaient erronées compte tenu des procédés d'apport d'eau utilisés présentement en agriculture au Québec et que la province voisine, l'Ontario, avait des techniques beaucoup plus avancées, qui économisent la consommation d'eau, à savoir le goutte-à-goutte.

3935 En partenariat avec le MAPAQ, je travaille comme technicien en pomiculture pour un regroupement de pomiculteurs de la région et ce, depuis pratiquement 20 ans. Je voulais simplement signaler qu'on est très au fait du procédé du goutte-à-goutte puisque, en irrigation, en pomiculture, le premier système recommandé et ce, depuis les années 80, est effectivement le goutte-à-goutte.

3940 De fait, plus de 90 % des parcelles irriguées en pommiers nains au Québec le sont en goutte-à-goutte. Et on est bien loin du gaspillage puisque, en pomiculture, les producteurs pilotent la plupart de leurs parcelles au niveau des quantités d'eau par des tensiomètres.

3945 De plus, pour les arbres fruitiers, on sait aujourd'hui que le goutte-à-goutte n'est pas la solution adaptée à tous les sols, en particulier sur les sols très filtrants, graveleux et avec peu d'argile.

3950 Donc, au Québec, autant au MAPAQ que chez les pomiculteurs, la connaissance et la compétence dans la gestion de l'eau en pomiculture est là.

3955 J'ai cru comprendre également aussi que le promoteur affirmait que la durée des besoins d'une saison était au plus de deux mois. La nuance, c'est que, oui, les besoins de pointe sont plutôt concentrés, de l'ordre de 30 à 45 jours, mais non pour les pommiers nains. Le procédé de goutte-à-goutte, de par son principe, nécessite des apports d'eau réguliers et intermittents, pratiquement quotidiennement d'où son nom de goutte-à-goutte ou aux deux, trois jours au plus, et ce, depuis le mois de mai à aller jusqu'au mois d'août.

3960 Enfin, vu l'évolution, les besoins en eau en pomiculture ne peuvent qu'augmenter, puisque le renouvellement des arbres standards tend à se faire en partie par des pommiers nains. Ainsi, il y a seulement une dizaine d'années, le secteur proche du projet comportait un hectare plus ou moins en pommiers nains. Aujourd'hui, on arrive approximativement à 8 hectares. Il y a donc là une tendance lourde.

3965 L'eau de surface ne suffira donc pas. Or, on a aujourd'hui 55 % des puits du secteur qui se qualifient pour l'irrigation. Et si j'ai bien compris, si le projet a lieu, on perd ces puits. Ma question: on prend l'eau où pour combler les besoins en agriculture et plus précisément en pomiculture?

3970 **LE PRÉSIDENT :**

3975 Tout d'abord, madame Caron, le 55 % de puits échantillonnés par le ministère de l'Environnement qui montrait des valeurs en uranium inférieures aux critères d'irrigation, est-ce que pour l'ensemble de tous les autres paramètres, le respect était de mise?

Mme LUCIE CARON :

3980 Comme vous savez, au niveau du rapport qui a été fait par la Santé publique, ce n'est pas tous les paramètres qui étaient disponibles. C'était uniquement l'uranium. C'est sur la base de l'uranium qu'on dit que le 55 % des puits se qualifie au niveau de la qualité.

LE PRÉSIDENT :

3985 D'accord. Alors, il est possible – en fait, je fais une extrapolation, mais peut-être que je suis en train d'errer là – il est possible que si les puits ressemblent aux puits échantillonnés par le promoteur en eau profonde, qu'il puisse avoir aussi des dépassements de plusieurs critères pour l'irrigation.

Mme LUCIE CARON :

3990 Regardez, si on se réfère à l'étude qu'on a déposée au niveau de la qualité de l'eau en fonction des analyses d'eau qui étaient disponibles, les éléments qu'on a relevés comme étant problématiques, bon, on avait parlé, c'est à la page 5 du rapport, on parle d'alcalinité, de chlorures, de conductivité, molybdène, pH, sodium et uranium. Donc, nous, ce qui nous concernait...

LE PRÉSIDENT :

4000 Il y aussi, parce que dans cette même analyse, il y a aussi le plomb qui est sorti. Enfin, selon peut-être un autre tableau, mais il y a le plomb qui se dégage.

Mme LUCIE CARON :

4005 Oui. Ça, c'était au niveau des exigences de rejet.

LE PRÉSIDENT :

Attendez un petit peu.

4010 **Mme LUCIE CARON :**

Oui. À la page 14 que vous êtes probablement.

LE PRÉSIDENT :

4015 Non. C'est par rapport à l'irrigation. Il y a un puits, le puits numéro 1 qui se situe à .05 par rapport au critère de .2. Ah! non, non. C'est .05

4020 **Mme LUCIE CARON :**

.05.

LE PRÉSIDENT :

4025

Donc, il ne dépasse pas. Je m'excuse. Parce qu'il a été grisé sur le tableau, j'ai assumé qu'il dépassait. Très bien.

Mme LUCIE CARON :

4030

Donc, c'est ça. C'est pour ça que les éléments comme, par exemple, sodium et chlorure, au niveau des résultats des analyses d'eau, ils étaient comme à la limite. On a indiqué dans le fond les sources d'information, parce que dans certains cas, il n'y avait pas nécessairement, la norme du Conseil des ministres n'était pas nécessairement précise, mais on est allé chercher d'autres sources par rapport à ça.

4035

Je ne sais pas, peut-être que mon confrère Daniel pourrait m'aider, par exemple, au niveau des effets pour les chlorures et le sodium, le molybdène comme je disais hier.

LE PRÉSIDENT :

4040

En fait...

Mme LUCIE CARON :

4045

Donc, c'est pour ça que – je m'excuse – en bout de ligne, on se retrouvait avec l'élément de l'uranium qui nous agaçait davantage.

LE PRÉSIDENT :

4050

Oui. J'ai très bien lu votre document, mais la question, c'est à partir de quel moment on décide que l'eau devient impropre? Mettons qu'il y a un critère qui est dépassé. D'ailleurs, vous-mêmes dans le cadre de votre analyse, vous arrivez à cette conclusion-là. Il y a des dépassements mais, ceci, ce n'est pas trop grave; ceci, ce n'est pas trop grave. Donc, vous arrivez à la conclusion que le MAPAQ retient vraiment la problématique de l'uranium.

4055

Donc, est-ce que à chaque fois qu'il y a un dépassement, il faut porter un jugement de valeur pour dire que même si ça dépasse la norme, ça pourrait être acceptable? Enfin, j'ai de la difficulté à voir.

4060

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4065 Ce qu'on pourrait mentionner à ce sujet-là, c'est que certains critères chimiques qu'on analyse ont des répercussions importantes sur la santé des plantes et potentiellement sur la santé des consommateurs. Puis d'autres éléments chimiques ont peu d'impact sur la toxicité des plantes et peu d'impact, je pense, en tant que... sur la santé humaine, je ne peux pas me prononcer parce que ce n'est pas mon domaine d'expertise, mais nous, on a jugé surtout dans ce sens-là.

4070 C'est-à-dire que certains éléments, comme le fer, qui est un élément qui a une certaine phytotoxicité en excès, mais qui est présent dans des quantités assez importantes en général dans le milieu de croissance et puis qui a des mesures, puis que le sol peut facilement avoir un effet tampon sur la présence d'un certain excès. Tandis que d'autres éléments, on a des limites plus restrictives, comme le fameux 10 ppm pour l'uranium dans le sol.

4075 C'est sûr que la limite pour le fer dans le sol, il n'y a pas cette limite-là. Les quantités qu'on retrouve dans l'eau ne pourront jamais affecter une limite ou peut-être dans une autre éternité les limites du sol.

LE PRÉSIDENT :

4080 Donc, c'est une appréciation d'un scientifique ou de plusieurs scientifiques qui examinent chacun des dépassements et qui portent un jugement sur l'utilisation potentielle ou pas. C'est ça?

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4085 Exactement.

LE PRÉSIDENT :

4090 Donc, ce n'est pas une application bête, on compare les valeurs obtenues par rapport aux critères.

M. DANIEL VAILLANCOURT :

4095 Absolument pas. Parce que ça nous amènerait à prendre peut-être... C'est sûr que les normes établies par les agences officielles vont nous indiquer, comme disait ma collègue ou un confrère hier, c'est qu'ils vont nous donner une limite absolue dans certains cas. Puis avec l'uranium, on l'a appliqué de cette façon-là. Mais notre expérience, expertise au niveau
4100 agronomique avec d'autres éléments avec lesquels on est beaucoup plus familier, fait qu'on est capable de moduler beaucoup cette...

LE PRÉSIDENT :

4105 Très bien. Alors, le reste de votre question touche la question que le promoteur a pris en différé, pour savoir qu'est-ce qui arrive si on a des besoins en eau, qu'est-ce que le promoteur pourrait faire. Alors, je vais attendre la réponse suite à la réflexion qu'il aura. Ça sera soit ce soir, soit demain. D'accord? Merci infiniment.

4110 J'appelle madame Jude Lavigne. Pardon, monsieur Lavigne.

M. JUDE LAVIGNE :

4115 Je me présente, Jude Lavigne. Disons que ça va être une question assez simple, assez courte ou bien c'est une question double, mais ça sera pas deux questions simples. On a parlé tantôt de remplissage des fosses de St.Lawrence Columbiun et on a dit que l'eau – que ces deux fosses-là sont pleines actuellement – que l'eau qui est là, elle ne sera pas contaminée d'aucune façon et qu'elle va être réutilisée.

4120 Comment qu'on fait pour vider une mine, prendre les résidus miniers, les mettre dans les deux fosses sans enlever l'eau et sans la contaminer? C'est ce qu'on nous a dit tantôt que ça se ferait tout simplement, puis sans qu'on jette une goutte d'eau dans le ruisseau Saint-Pierre ou le ruisseau Rousse.

4125 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

M. JUDE LAVIGNE :

4130 Ça serait celle-là et j'aurais une autre question ou je reviendrai.

LE PRÉSIDENT :

4135 Ah! non, parce qu'elle est très longue celle-ci.

M. JUDE LAVIGNE :

Elle est très longue?

4140 **LE PRÉSIDENT :**

Ce n'est pas la question qui est longue, c'est la réponse qui va être longue.

4145 **M. JUDE LAVIGNE :**

D'accord.

4150 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, est-ce que la qualité de l'eau des deux fosses va être altérée par le processus que vous allez utiliser?

4155 **M. RICHARD FAUCHER :**

Je vais demander à monsieur Vachon d'y répondre, le biologiste.

4160 **M. ANDRÉ VACHON :**

Il faut savoir le mode de gestion qu'on a proposé. La fosse numéro 2 va servir à recevoir les résidus miniers, les fines, donc il va y avoir certainement des matières en suspension parce que, forcément, on va rejeter des résidus dans cette fosse-là. Donc, dans ce sens-là, il va y avoir des matières en suspension qui vont précipiter, parce que c'est l'objectif de ce bassin-là, dans cette première fosse-là.

4165

L'eau va passer après ça dans la deuxième fosse, la fosse numéro 1 et là qui va servir de bassin de polissage en réalité. Il va y avoir aussi une décontamination, si on peut le dire comme ça, une finition de traitement des eaux naturelles qui va se faire dans ce bassin-là et, après, cette eau-là va être repompée comme source d'eau de procédé à l'usine. Mais l'ensemble, ça fait partie d'un système de gestion des résidus – et parlant de système de gestion de résidus, c'est un parc à résidus – c'est un système de gestion des résidus qui va se faire sur le parc à résidus avec les deux fosses. Les deux fosses font partie du système de gestion des résidus.

4170

4175 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, l'information que monsieur avait comprise, elle est erronée. Il va avoir une altération de la qualité de l'eau.

4180 **M. ANDRÉ VACHON :**

4185

Bien sûr, parce qu'il y aura à tout le moins des teneurs dans les matières en suspension importantes, puisqu'on se sert de ces bassins-là existants, naturels – enfin, naturels, artificiels puisqu'ils ont été creusés – comme bassins de sédimentation. On les recycle. C'était des bassins qui étaient sans usage, qui peut constituer un certain risque actuellement et on les recycle dans le système. Au lieu d'avoir à en créer.

LE PRÉSIDENT :

4190 Est-ce qu'il est possible que le pompage des eaux d'exhaure appelle une partie de cette eau des fosses? Et, par ricochet, altère la qualité des eaux d'exhaure?

M. ANDRÉ VACHON :

4195 Oui. Bien, il faut comprendre quelle est la problématique de ces eaux-là. Quels sont les contaminants qui vont être présents dans ces eaux-là. On a ici affaire à une carbonatite. Les résidus miniers qu'on va générer, ce sont essentiellement des carbonates avec d'autres minéraux, mais essentiellement des carbonates, dans lesquels on aura retiré, parce que c'est la même roche la carbonatite qu'on a là, on aura retiré l'élément qui nous intéresse, le niobium, et
4200 également une partie de l'uranium qui aura été concentré à travers le processus de récupération dans les scories.

Alors, le reste, il y aura un peu de réactif mais, en principe, la plupart des réactifs sont liés aux matières premières qui auront été récupérées et les réactifs sont biodégradables. De plus,
4205 les autres réactifs qui sont utilisés en plus grand volume, ce sont essentiellement des acides dont j'ai parlé hier et ces acides-là, en présence de la carbonatite, vont être neutralisés pour former des sels. Donc, il n'y aura pas vraiment dégradation significative de la qualité de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

4210 Mais vous avez quand même fait des tests de lixiviation sur les résidus et qui montrent que les résidus, à moins que je ne me trompe, sont lixiviables sous le test EPA 1312...

M. ANDRÉ VACHON :

4215 1311.

LE PRÉSIDENT :

4220 1311. Et ça serait l'argent, je crois, qui serait lixiviable.

M. ANDRÉ VACHON :

4225 J'ai les résultats, on pourrait les regarder.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Et ce que vous dites après ça, bon, écoutez, oui, c'est lixiviable mais regardez les conditions auxquelles on expose ces résidus-là.

4230 Mais, finalement, est-ce qu'il existe d'autres tests de lixiviation? Parce que si à chaque fois qu'on dit: «C'est lixiviable, mais ça marche pas, c'est pas du tout comparable au milieu dans

lequel il s'insère, il ne lixiviera pas dans le milieu», mais à quoi servent à ce moment-là les tests de lixiviation?

4235

M. ANDRÉ VACHON :

Vous parlez du test de lixiviation 1311, EPA 1311. EPA 1311 a été développé essentiellement pour savoir comment se comporteraient des matériaux lorsqu'on les mettait dans un lieu d'enfouissement sanitaire. Dans un lieu d'enfouissement sanitaire, il y a production d'acides, acétiques notamment, des acides organiques qui sont produits et, là, on se retrouve à des concentrations ou des teneurs infinies dans le temps d'acide qui va favoriser la lixiviation des métaux qui peuvent être présents dans ces matériaux-là.

4240

C'est essentiellement la raison pour laquelle l'EPA 1311, le test EPA 1311 a été développé et, dans ce cas-ci, il peut se faire à pH 2.8 ou 4.5 dépendant du pH initial comme eau de lixiviant. Et, en plus, cette eau-là est tamponnée de façon à ce que le pH reste bas longtemps.

4245

Il y a un autre test qui a été développé par U.S.EPA aussi qui m'apparaît beaucoup plus refléter une réalité. Alors, d'où peut venir l'acidité dans une région comme ici? Ce qu'on peut penser à prime abord, c'est les pluies acides qu'on connaît. Alors, le pH naturel de la pluie est de l'ordre de 5, de mémoire, 5.6, de cet ordre-là. Il peut être légèrement plus bas en raison des précipitations acides. Mais même si le pH est plus bas, il n'est pas tamponné, donc il remonte facilement.

4250

4255

Alors, ce test-là est beaucoup plus représentatif, particulièrement dans une carbonatite où le pH naturel de la carbonatite est de l'ordre de 8.3, 8.4, de cet ordre-là, légèrement basique. Peut-être de l'ordre de 8 plutôt.

4260

Donc, ce qu'on a regardé aussi, on a fait des tests en utilisant la procédure EPA 1312 qui imite les précipitations acides. Et quand on regarde les résultats, les métaux présents dans les résidus ne sont pas vraiment lixiviables. On retrouve des teneurs très faibles de métaux. Notamment l'uranium, si ma mémoire est bonne, on est plus petit que le seuil de détection ou 0,005 milligrammes par litre. Donc, des valeurs très faibles. J'ai les résultats ici, je pourrais les consulter.

4265

LE PRÉSIDENT :

Ça, il y a des critères évidemment à respecter.

4270

M. ANDRÉ VACHON :

4275 Il y a des critères qui s'appliquent. Si on prend le test EPA 1311, il y a des critères qui s'appliquent pour les matières dangereuses. On retrouve ces critères-là dans le Règlement sur les matières dangereuses où on applique les critères qui s'appliquent pour le 1311, puisqu'il a été développé dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

4280 Est-ce que vous les avez déposés?

M. ANDRÉ VACHON :

4285 Je pense que non. Les critères n'ont pas été déposés.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez les déposer?

4290 **M. ANDRÉ VACHON :**

Oui. Ils sont dans le Règlement sur les matières dangereuses. J'ai une copie ici. Je n'ai pas des copies, mais je peux... si vous pouvez faire une copie, ça serait possible?

4295 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que oui.

M. ANDRÉ VACHON :

4300 Alors, j'ai le Règlement sur les matières dangereuses ici, donc il serait facile d'avoir les critères qui s'appliquent pour ça.

Pour ce qui est de 1312...

4305

LE PRÉSIDENT :

Avec l'approche EPA 1311.

4310 **M. ANDRÉ VACHON :**

1311. Pour l'EPA 1312, habituellement, on prend plutôt des critères d'eau potable qui sont plus sévères, puisqu'on ne parle pas de matières dangereuses, on parle de critères plus

4315 sévères, et dans ce cas-ci, de mémoire, on respecte ces critères-là avec les matériaux tels qu'on les a testés.

Donc, les risques de contamination, c'est ça le sens de la question, importante de la nappe phréatique sont très limités compte tenu des propriétés des matériaux et de la nature du mode de traitement.

4320 Contrairement aux mines d'or où on utilise du cyanure pour faire de la récupération de l'or, nos risques de contamination sont quand même plus importants. Dans d'autres mines d'or, des mines de métaux de base, on a des problèmes de drainage minier acide et c'est là qu'on parle de problème majeur pour l'industrie minière.

4325 Mais, ici, on parle de carbonatite. Donc, on n'a pas de problème de drainage minier acide et habituellement, on serait bien contents si on était en Abitibi d'avoir des carbonates à côté d'un site minier pour pouvoir les utiliser pour neutraliser les problèmes de drainage minier acide qui génèrent des quantités relativement importantes de métaux dans l'eau. D'où les lois qui ont été
4330 modifiées par la suite pour obliger les compagnies minières à prévoir des plans de restauration, pour éviter qu'il y ait des sites orphelins résultant du drainage minier acide qui se reproduise dans le futur.

LE PRÉSIDENT :

4335 Dans la fosse numéro 1, qu'est-ce que vous comptez faire avec tout ce qui aura été sédimenté?

M. ANDRÉ VACHON :

4340 Ça va rester là indéfiniment. Ce qu'on pense qui va arriver à la fin, c'est que cette fosse-là sera à toutes fins utiles remplie. À la fin de l'exploitation des 17 années de la mine, cette fosse-là sera remplie et éventuellement pourra être restaurée. Parce que lorsque les résidus miniers qui vont être accumulés en surface seront asséchés, relativement asséchés, à ce moment-là, on va
4345 pouvoir les mettre en végétation, comme c'est le cas pour le parc à résidus actuel et éventuellement la plus grande partie du parc à résidus qui se trouve en amont des deux fosses.

LE PRÉSIDENT :

4350 Monsieur Rochon, est-ce que la démonstration à l'effet qu'il ne devrait pas avoir d'impact significatif des résidus sur la qualité de l'eau des fosses, notamment en fonction des tests de lixiviation, des résultats des tests de lixiviation vous convient?

M. ALAIN ROCHON :

4355

J'inviterais mon collègue, monsieur Claude Gignac, à répondre à votre question. Monsieur Gignac est chimiste et c'est lui qui a regardé cet aspect-là.

M. CLAUDE GIGNAC :

4360

Bonjour, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

4365

Bonjour, monsieur Gignac.

M. CLAUDE GIGNAC :

4370

Je ne répondrai pas immédiatement à la question, à savoir pour la comparaison des tests 1311 et 1312, tout simplement pour vous dire pour le moment que ces tests-là, on se sert de ces tests-là actuellement pour évaluer les résidus miniers de base, à savoir ça fait partie d'une procédure pour évaluer les résidus miniers, la qualité des résidus miniers. À quoi ça sert finalement le 1311? Ça nous sert à évaluer, à donner une certaine valeur aux résidus miniers et à savoir quel type d'entreposage on peut faire de cette gestion des résidus miniers.

4375

Mais je pense que pour le moment, je ne comparerai pas le 1311 et 1312, mais je voudrais plutôt répondre à la question de monsieur, à savoir qu'est-ce qui l'inquiétait, à savoir qu'est-ce qui arrive quand on va rejeter les résidus qui vont aller dans le parc à résidus d'abord, et qui vont faire la fosse numéro 2 et qui vont aller dans la fosse numéro 1.

4380

Alors, la seule indication qu'on a au départ dans l'étude d'impact du consultant, ça a été une étude qui a été faite dans l'étude de faisabilité du projet dans les années 97-98, qui nous donne une idée du filtrat de la pulpe du résidu. C'est-à-dire qu'on a filtré les résidus. Quand on a fait des essais pour savoir si ça pouvait fonctionner l'extraction du niobium, on a pris tous les réactifs chimiques nécessaires et on a fait des tests, et de ces tests-là, on a eu une partie solide et une partie liquide. La partie liquide nous donne autrement dit une indication de ce qui va être déversé dans la fosse. La fosse actuelle, le promoteur nous a donné, a fait des relevés sur la qualité de la fosse actuelle.

4385

4390

Pour vous donner un exemple, la fosse actuelle a un pH de 8.1. Selon les essais faits dans la partie liquide de la pulpe qui va être déversée, le pH serait de 6.1. Donc, on voit bien qu'on aurait une certaine neutralisation qui se fait.

4395

Évidemment, on a des évaluations, on a un ensemble de paramètres, une soixantaine de paramètres dans les deux cas. C'est-à-dire dans le cas de l'évaluation de la fosse et l'évaluation de ce qui va être rejeté dans la fosse.

4400 Alors, dans l'étude d'impact des répercussions environnementales du promoteur, nous ne retrouvons pas une évaluation de ce qui arrive au mélange. Il n'y a pas d'évaluation de ce qui va se passer chimiquement, sauf dans le cas...

LE PRÉSIDENT :

4405 À quel mélange vous faites référence?

M. CLAUDE GIGNAC :

4410 Le mélange entre les résidus qui sont à 35 % solides, mettons la partie liquide du résidu qui s'en va dans la fosse numéro 1. Alors, il va y avoir un mélange entre ce qu'il y a actuellement dans la fosse et les résidus qui vont aller. Donc, à ce moment-là, par exemple, le pH est à 6.1, va se mêler avec un pH de 8.1. Il va y avoir des réactions. Bon. Alors, le consultant lui n'a pas étudié ce qui va se passer exactement dans le mélange, sauf la partie fluorures. Il a étudié beaucoup la question des fluorures, parce que c'était une des questions importantes de gestion dans ce cas-là.

4415 Alors, selon ce qu'il nous dit, les fluorures vont précipiter à l'intérieur de la fosse. Donc, le reste des paramètres, bien, il va y avoir un peu toutes sortes de réactions. C'est difficile à prédire, mais ce qu'on sait déjà, c'est qu'on a des quantités, par exemple, de chlorures... c'est-à-dire, les fluorures vont rentrer, par exemple, dans la fosse à 35 mg par litre, les chlorures, 4420 disons à 25 mg par litre. Donc, on sait qu'on va avoir une action. Il va se passer d'autres réactions, peut-être une précipitation des fluorures, mais à l'intérieur de la fosse donc il va y avoir des réactions. Et il y a du sodium, il y a tous les éléments, il y a même de l'uranium à .008. Alors, tout ça va aller dans la fosse.

4425 Alors, qu'est-ce qui va en résulter? Là, actuellement, disons qu'on n'a pas de portrait du mélange des deux. Mais, par contre, cette eau-là va être recueillie et repompée à l'usine pour les besoins d'alimentation en eau. Alors, pour les besoins de l'usine, on va pomper et, après ça, on fait comme on a expliqué, comme le promoteur a expliqué, ça tourne un peu en rond, c'est-à-dire qu'on repompe à chaque fois. Évidemment, il y a de l'eau de pluie qui tombe sur la fosse, mais 4430 on repompe, on fait un cercle, une recirculation.

4435 Évidemment, ce qu'on peut s'attendre, c'est qu'il va y avoir une concentration au fur et à mesure des éléments. Évidemment, on ne peut pas prédire la concentration après un certain temps, mais on prétend qu'il va y avoir quand même une certaine concentration des éléments à l'intérieur de la fosse, puisque l'eau ne fait qu'aller dans ... donc, 35 mg par litre de fluorures, par exemple, arrivent dans la fosse, mais ils sont repompés et on a, comme si on a un million de kilogrammes de fluorures utilisés dans le procédé, bien, ces produits-là vont se concentrer.

LE PRÉSIDENT :

4440

Monsieur Faucher, vous, vous avez déjà caractérisé la qualité des eaux des deux fosses. Vous avez déposé ce document. Je m'excuse, je ne me souviens pas d'avoir vu des tableaux de caractérisation estimée pour les fosses. Est-ce que ça a déjà été fait?

4445

M. ANDRÉ VACHON :

Non. Si vous parlez pendant la production, c'est de ça que vous me parlez?

LE PRÉSIDENT :

4450

Oui.

M. ANDRÉ VACHON :

4455

Non. On ne l'a pas estimé parce qu'en réalité, on se trouve à ce moment-là dans ce qui constitue un milieu fermé, dans le parc à résidus. C'est le parc à résidus. Et je dirais, un des exemples, c'est de regarder qu'est-ce qui se passe dans les autres mines. Il y a une autre mine de niobium qui existe au Québec. Il y a des données qui ont été déposées déjà au BAPE et au TAQ par l'autre compagnie minière sur les concentrations qu'on retrouve à l'effluent final.

4460

Parce que l'autre compagnie minière qui utilise aussi un procédé semblable, recircule une portion importante de ses eaux dans le procédé et, compte tenu que c'est un milieu plus ouvert, ils ont un effluent minier qui est contrôlé à l'effluent final et qui doit respecter des critères, qu'ils respectent d'ailleurs à leur effluent final. Donc, il n'y a pas un build-up si important que ça.

4465

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a pas d'effluent final au parc à résidus.

4470

M. ANDRÉ VACHON :

Dans notre cas, nous, non. Parce que notre système, comme il est relativement petit et qu'on a très peu d'apport d'eau de précipitation, ça nous permet d'avoir un système fermé. Je pense que dans ce cas-ci, on devrait considérer ça comme un grand avantage environnemental.

4475

On se complique beaucoup la vie pour parler des eaux d'exhaure qui sont, je le rappelle, les eaux que les gens peuvent perdre ou risquent de perdre ou ont crainte de perdre, c'est ces eaux-là qu'ils utilisent pour s'alimenter, s'abreuver ou qu'ils pourraient utiliser pour faire l'irrigation éventuellement s'ils l'utilisaient. Ils ne l'utilisent pas encore.

4480

On s'inquiète beaucoup pour la production de ces eaux d'exhaure là qui vont être rejetées dans le ruisseau Rousse. On en a parlé tout à l'heure des craintes pour l'uranium, les poissons,

4485 enfin je ne reviendrai pas là-dessus. Mais le véritable, habituellement, le véritable impact sur l'environnement, c'est bien plus l'effluent du parc à résidus parce que c'est là où on a l'influence du procédé de concentration. Lorsqu'on parle de mine d'or, c'est dans le parc à résidus qu'on retrouve les cyanures, les autres réactifs utilisés dans le cadre du procédé.

4490 Mais ici, parce qu'on a une approche qui est très, je dirais, environnementale, on recircule la totalité de ces eaux-là en circuit fermé. Donc, l'impact sur l'environnement, il est très, très, très limité. On ne peut pas faire plus que ça. Je pense qu'il n'y a pas d'autres mines au Québec qui fonctionnent en circuit fermé à partir de leur parc à résidus. Et c'est vraiment la Cadillac des systèmes environnementaux où on se permet de recirculer la totalité des eaux.

4495 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Rochon, vous avez établi des objectifs environnementaux de rejet pour l'effluent du parc aussi.

4500 **M. ALAIN ROCHON :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

4505 Non?

M. ALAIN ROCHON :

4510 Pas du tout. Bien, en fait, il n'y a pas d'effluent prévu en provenance du parc à résidus. Cette eau-là... pas dans le schéma d'écoulement des eaux de procédé. Je pourrais inviter madame Benoît à compléter.

Mme DOROTHÉE BENOÎT :

4515 Au tout début du projet, on avait prévu un effluent au niveau du parc à résidus. Suite aux discussions entretenues entre le promoteur et le ministère de l'Environnement, il s'est avéré qu'il n'y aurait pas d'effluent d'émission de façon continue au niveau du parc à résidus. Donc, les OER n'ont pas été retenus, on s'entend bien. Les seules eaux qui pourraient sortir du parc à résidus proviendraient d'un événement...

4520 **LE PRÉSIDENT :**

Extrême.

4525 **Mme DOROTHÉE BENOÎT :**

Oui, c'est ça. Exact.

LE PRÉSIDENT :

4530

D'accord.

M. DENIS ISABEL :

4535

Me permettez-vous de rajouter un mot?

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

4540

M. DENIS ISABEL :

4545 Concernant ce que monsieur Gignac mentionnait, le fait qu'on soit en circuit fermé, les produits utilisés dans le procédé vont s'accumuler dans le circuit, il n'y a pas de sortie. Ce n'est pas tout à fait un circuit si fermé que ça. Par contre, il n'y a pas de perte à l'environnement.

4550 Mais il y a quand même des phénomènes qui vont faire que la concentration n'augmentera pas continuellement, parce qu'on a un apport d'eau fraîche continu par les précipitations et on a aussi, on l'a déjà mentionné, à certaines époques de l'année, on va même avoir besoin de prendre une partie de l'eau d'exhaure pour compléter ce cycle d'eau là. Ça, c'est des apports d'eau fraîche qui vont diluer.

4555 Et du côté des pertes, on a des pertes dans les eaux souterraines que vous venez justement de mentionner, on a les pertes dans l'eau qui s'accumule. Quand on accumule des résidus, ils contiennent un pourcentage d'eau. Donc, il y a du stockage de produit à ce niveau-là. Et dans le procédé lui-même, on a des pertes par évaporation.

LE PRÉSIDENT :

4560

Mais vous avez dans un document du TAQ, c'est indiqué:

Sauf pour les pertes par exfiltration des eaux du parc à résidus du site SLC à travers les digues et dans le sol qui devraient s'élever à environ 84 000 mètres cubes par année.

Donc, ces 84 000 mètres cubes vont où?

4565

M. RICHARD FAUCHER :

Ils retournent vers la mine.

4570

LE PRÉSIDENT :

Ils retournent vers la mine?

M. DENIS ISABEL :

4575

Pendant l'exploitation de la mine, comme je mentionnais tout à l'heure, à l'endroit où il y a le parc, le niveau d'eau est maintenu élevé parce qu'on maintient de l'eau dans le parc à résidus et l'autre bord de la vallée, je ne me souviens plus, à 1 kilomètre...

4580

LE PRÉSIDENT :

Mais l'exfiltration ne peut pas se faire juste dans un sens quand même.

M. DENIS ISABEL :

4585

Quand elle rejoint la nappe à cet endroit-là, le gradient est en direction, pendant l'exploitation, est en direction de la mine de Niocan, et pendant l'exploitation de la mine, la majeure partie de cette eau-là va se ramasser à couler en direction de la mine de Niocan. Est-ce qu'elle va s'y rendre? Là, il y a une question de vitesse. C'est une autre question que vous nous avez posée.

4590

M. RICHARD FAUCHER :

Juste pour clarifier peut-être. Il y a une partie des eaux d'exfiltration qui peuvent passer à travers les digues, si vous voulez, de retenue. Ces eaux-là doivent être acheminées dans un bassin adjacent où on repompe à l'intérieur des fosses.

4595

LE PRÉSIDENT :

4600

D'accord. Ça va?

M. JUDE LAVIGNE :

Je vois que ma question était pas longue, mais la réponse...

4605

LE PRÉSIDENT :

Mais, voilà. C'est ça que je vous ai dit. Et je tiens à m'excuser tout à l'heure. Veuillez accepter mes excuses, monsieur Lavigne.

4610

M. JUDE LAVIGNE :

Un commentaire.

4615 **LE PRÉSIDENT :**

Un court commentaire.

M. JUDE LAVIGNE :

4620

Très court. Je sais qu'il y a eu beaucoup de verbiage alentour de ma question. Je n'ai peut-être pas tout compris. Mais ma question me semblait très simple. On prétend mettre environ 4,5 millions, 5 millions de tonnes de résidus dans un cratère actuellement qui a, grosso modo, un kilomètre de diamètre par environ 5-600 mètres de profondeur, ça fait beaucoup d'eau. Ça fait

4625

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que c'est un kilomètre de diamètre? Il me semble que non.

4630

M. ANDRÉ VACHON :

Ça a 90 mètres de profondeur.

4635 **LE PRÉSIDENT :**

Et le diamètre?

M. ANDRÉ VACHON :

4640

Et le diamètre, je dirais à peu près de l'ordre de 200 mètres, je pense.

M. JUDE LAVIGNE :

4645

Le diamètre? Il a plus que 200 mètres de diamètre. De rayon, oui. Mais de toute façon, ça fait énormément d'eau et il me semble, il me semble bizarre que, bon, 5 millions de tonnes de résidus dans un trou, que l'eau va rester dans le secteur si facilement. C'est énormément d'eau qui va, à mon sens, va se retrouver probablement je ne sais trop où. On a pensé de faire un petit bassin.

4650

Si on compare à ce qu'on peut voir dans une autre mine, Niobec, ça a été l'exemple, on a un petit bassin, mais l'eau à un moment donné elle s'en va à l'extérieur. Eux, ils la retournent dans le Saguenay; mais eux autres, ils vont la garder. Je ne comprends pas.

4655 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Faucher, un dernier commentaire?

4660 **M. RICHARD FAUCHER :**

Oui, juste pour préciser. La nature des opérations de Niobec au point de vue de l'eau est différente, parce que l'eau d'exhaure de la mine doit être totalement rejetée et ne sert pas du tout au procédé ou etc., à cause du niveau élevé de chlorures qu'ils ont. Alors, c'est différent un peu comme approche de procédé, si vous voulez.

4665 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4670 **M. JUDE LAVIGNE :**

Chez nous, les eaux d'exhaure s'en vont dans le Rousse.

4675 **LE PRÉSIDENT :**

S'en vont dans?

M. JUDE LAVIGNE :

4680 Chez nous, les eaux d'exhaure s'en vont dans le Rousse. C'est ce qu'on nous dit depuis le début.

LE PRÉSIDENT :

4685 Très bien. Alors, écoutez, merci d'être venus en si grand nombre pour cet après-midi. Alors, nous reprenons ce soir à 19 h.

4690 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4695 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.